

LETTRE AUX COMMUNAUTES

de

la Mission de France

3

mars 1958

SESSION PASTORALE
SUR LES PROBLEMES POSES PAR LA GUERRE D'ALGERIE

o o

o

20 - 21 - 22 Janvier 1958

I - LE DRAME DE L'ALGERIE et la RESPONSABILITE PASTORALE des
PRETRES DE LA MISSION

page 3

II – RAPPORT D’OUVERTURE
- Léonce MIQUEL -

" 8

III - EXPOSE DU PERE MARTELET

" 17

IV – CONCLUSIONS DE LA SESSION
- Mission de France -

" 44

Le DRAME de L'ALGERIE
et la RESPONSABILITE PASTORALE
DES PRETRES DE LA MISSION

1° POURQUOI PARLER ?

"Pourquoi et à quel titre, vous, prêtres de la MISSION, êtes-vous préoccupés à ce point des problèmes de la Guerre d'Algérie ?

Quelle lumière spéciale avez-vous pour traiter de ces sujets difficiles ?

Quelle compétence est la vôtre en des matières si délicates et si controversées ?

Ne craignez-vous pas d'agrandir le fossé qui sépare déjà les chrétiens ?

N'avez-vous pas peur qu'on utilise vos intentions les meilleures à des fins politiques ?"

Voilà les questions qu'on nous a posées maintes fois, qu'on ne manquera pas de nous poser encore à la lecture des pages qui vont suivre.

Il faut d'abord y répondre sans détour et dans la clarté.

Oui, c'est en connaissance de cause et après avoir mûrement réfléchi que nous publions le fruit de notre recherche commune et laborieuse.

Oui, c'est parce que nous avons été bouleversés par des drames de conscience répétés que nous avons cherché ensemble la lumière.

C'est enfin parce que nous avons soumis filialement ces travaux, ces recherches, et ces conclusions pastorales à l'approbation de notre Prélat, que nous pouvons les communiquer aux prêtres de la MISSION.

2° L'HEURE DE LA REFLEXION

La Guerre d'Algérie a suscité, hélas ! bien des passions. L'heure est pourtant venue d'une réflexion approfondie, dans tous les domaines, de la part de ceux qui ne veulent pas désespérer.

Les économistes ont fait connaître le bilan de leurs études et, à l'heure actuelle, nul ne peut méconnaître les données réelles du grave problème d'un pays sous-alimenté. (1)

Les journalistes ont renseigné l'opinion : les chrétiens ont spécialement à l'esprit les courageux et sobres articles de «La Croix" au début de janvier.

Les militaires, les politiques, les techniciens, chacun dans son domaine, ont un rôle à jouer.

Les Prêtres ont-ils quelque chose à dire, quelque chose à faire? Oui, sans nul doute, mais pas sur le même plan.

3° NOTRE MISSION

Notre mission, c'est d'éclairer des consciences qui s'interrogent, c'est d'éveiller celles, hélas ! qui restent indifférentes à un drame qui engage, bon gré, mal gré, tous les Français.

Notre lumière, c'est celle de Jésus-Christ qui, dans son Evangile et par la voix de ses représentants sur terre, trace le chemin.

Notre compétence, c'est celle du pasteur auquel est confiée, sous la direction de l'Evêque, une portion déterminée du troupeau.

Notre envoi, dans les secteurs déchristianisés et auprès des non-chrétiens, nous donne une responsabilité particulière pour répondre aux questions de tous ceux qui ne partagent pas notre Foi, mais interrogent sans cesse les chrétiens et les prêtres : "Et vous, que pensez-vous de ce drame et de ses conséquences ?"

(1) Nous donnerons dans notre prochaine "Lettre aux Communautés" des chiffres précis et officiels sur ces données du problème,

4° PRECISIONS

Précisons donc quelques points :

- 1 - Nous ne cherchons pas de solutions techniques ; nous n'appuyons aucune opinion politique particulière. D'avance, nous réprouvons toute utilisation partielle ou partisane qui pourrait être faite des textes qui vont suivre.
- 2 - Nous n'avons pas envisagé ici le travail apostolique des équipes qui sont en Afrique du Nord. Etroitement unies à leurs Evêques, elles vivent, dans leur chair, le drame qui déchire l'Algérie. Leurs épreuves sont présentes à toutes nos mémoires. Elles continuent à semer, nous le savons, dans la prière, dans les larmes et dans le silence de Dieu qui féconde l'avenir.
- 3 - Nous nous situons en pasteurs et devant des tâches pastorales précises : Quelles sont-elles ?
 - a) Dans nos secteurs, des jeunes sont mobilisés : nous constatons qu'ils sont insuffisamment préparés sur le plan humain et spirituel au rôle qui les attend.
 - b) Dans nos secteurs, il y a des démobilisés. Au-delà du silence total que gardent beaucoup d'entre eux, jour après jour, émergent des problèmes de conscience d'une gravité exceptionnelle : problèmes qui dépassent les cas personnels.
 - c) Dans nos secteurs, il y a l'opinion moyenne de la masse de nos gens qui nous fait un devoir fréquent de faire des mises au point. Les réactions sont souvent instinctives par rapport à la guerre, à la violence, par rapport aux Algériens qu'ils côtoient. Nous pouvons constater combien la Presse, la Radio, le cinéma contribuent à créer sur tous ces sujets une ambiance qui est loin, hélas !, d'être imprégnée d'esprit chrétien.
 - d) Il y a enfin, et spécialement dans les secteurs urbains de la MISSION, de nombreux Algériens qui vivent et travaillent dans un climat où se mêlent, pour eux, parfois la misère et la solitude, bien souvent l'injustice et la peur.

Ce sont ces situations humaines, concrètes et réelles qui se présentent à nous ; c'est à partir d'elles qu'il nous a fallu réfléchir.

5° SENS DE CES PAGES

Cette réflexion, des prêtres isolés, difficilement informés, ne pouvaient la mener à bien avec les seules lumières d'une équipe. Beaucoup de dio-

cèses se trouvent devant les mêmes difficultés.

La Constitution Apostolique fait un devoir aux responsables de la MISSION d'aider ses prêtres sur le plan doctrinal et spirituel. C'est pour cela que nous ne pouvions nous dérober aux questions qui nous étaient posées. Ce travail a pour but d'éclairer les prêtres,

- d'une part, pour qu'ils ne prennent pas de position trop hâtive ou trop peu réfléchie,
- d'autre part, pour qu'ils voient bien quelle manière un prêtre doit aborder ces problèmes.

Ceux qui liront attentivement ce dossier y trouveront donc :

- 1° Le compte-rendu d'une enquête menée dans les secteurs de la MISSION : avec des faits précis, un échantillon de réflexions prises sur le vif.
- 2° A la lumière de la doctrine traditionnelle de l'Eglise, et des textes pontificaux les plus récents, un exposé du Père MARTELET qui nous aide à retrouver les bases théologiques de notre action pastorale.
- 3° Enfin, compte tenu de cet éclairage, quelques conclusions pastorales qui permettent d'orienter clairement notre action sacerdotale.

J'ajoute deux remarques, pour terminer

- 1° Les Prêtres de la MISSION ont à cœur de se nourrir, pendant toute cette recherche, des textes pontificaux. Sur des sujets certes délicats et brûlants, ceux-ci sont abondants et d'une convergence frappante. L'Encyclique "Fidei Donum" a été particulièrement méditée.
- 2° Il faut signaler, en terminant, le caractère profondément religieux de ce travail, non seulement au cours de la session, mais de plus en plus dans les équipes et également dans les Communautés paroissiales. Les prêtres et les chrétiens, se rendant compte combien la continuation des événements d'Algérie crée de troubles, de divisions, se rendant compte également combien une solution purement humaine est difficile, ont eu à cœur - en même temps qu'ils cherchaient concrètement à abrégier ce drame - de s'appuyer de plus en plus sur l'aide de Dieu dans une prière continue.

CONCLUSION : L'AMOUR ET LA CROIX

Soyons francs : ces pages nous mènent tout droit dans le sens du sacrifice : pour des chrétiens, dans le sens de la Rédemption. C'est un fait que, pour la plupart des Algériens, "Français" veut aussi dire "chrétien". C'est une raison supplémentaire, s'il en était besoin, pour prendre toutes nos responsabilités. Des chrétiens authentiques, des prêtres surtout, n'auront jamais à regretter, quelles que soient les apparences, d'avoir présenté à des frères, fussent-ils ennemis, le vrai visage de l'Amour. Et celui-ci ne se sépare pas de la Croix.

Le drame de la déchristianisation ne viendrait-il pas de ce fait, qu'affirmait récemment un grand Prélat :

"Prenons garde : 'Occident veut bien se réclamer du Christ, mais non plus " de Sa Croix !"

En ces heures douloureuses, il nous est demandé de ne pas les séparer. C'est tout le sens que voudraient révéler ces pages.

Jean VINATIER

RAPPORT D'OUVERTURE

Un questionnaire vous a été envoyé, il vous demandait comment les problèmes moraux et religieux posés par la guerre d'ALGERIE vous apparaissent dans vos secteurs, et, comment, en fonction des différentes catégories de personnes confiées à votre ministère, vous avez essayé jusqu'ici de répondre.

Le rapport qui va suivre a simplement pour but de synthétiser vos réponses et de faire apparaître les problèmes communs sur lesquels nous avons à réfléchir ensemble, en fonction de notre responsabilité pastorale.

A - LA POPULATION DANS SON ENSEMBLE

1. REACTIONS CONSTATEES, de façon générale, par rapport aux ARABES vivant en France, dans nos secteurs.

a) Réactions générales signalées par toutes vos réponses :

"Qu'est-ce qu'ils viennent f... chez nous, alors qu'ils veulent nous mettre à la porte de chez eux !"

"Vous voulez une chambre d'hôtel pour lui ? Il n'y en a pas (alors que trois sont libres dans l'hôtel)."

"On devrait tous les faire travailler à construire des routes. Comme ça, on serait tranquille."

"Les syndicalistes de B. ont vu d'un mauvais œil la part active que les Algériens ont prise lors de la dernière grève."

"Ce sont tous des menteurs, des voleurs, des paresseux."

"A C, on les tient tous à l'écart depuis que l'un d'eux a tué un médecin."

"A A. on n'a trouvé personne pour leur faire des cours du soir (sur une population totale de 40 000 habitants)."

"A H. on remplace petit à petit la main-d'œuvre algérienne par des sénégalais, des espagnols, etc... on veut les renvoyer en Afrique."

"A H. un automobiliste renverse quelqu'un qui circulait en solex. Quand il se rend compte que c'est un algérien, il remonte en voiture : "ça en fera un de moins !" dit-il."

"A P. une bande de jeunes avait pris pour principe de "démolir" au moins " un algérien chaque soir."

"De A. où les algériens de passage trouvent refuge au presbytère : les histoires qu'ils nous racontent (comment ils sont chassés de certaines maisons) sont navrantes et lamentables, non pas seulement sentimentalement, mais eu égard à la civilisation tout court."

"A R. une réflexion sur le quai de la gare, lors d'un départ de soldats pour l'ALGERIE : ils vont à la chasse aux Arabes..."

Sans parler de l'insouciance générale par rapport à la question de leur logement et par rapport aux violations répétées de leurs droits syndicaux. (A P., par exemple; plusieurs responsables syndicaux algériens sont arrêtés et transférés en ALGERIE. Peu de monde proteste.)

b) La question des attentats ou des "règlements de compte" :

On signale ici ou là, mais c'est le très petit nombre, des réactions de sympathie dans la population française : "On les plaint, ce sont des hommes comme nous !" ou bien des réactions de surprise voire d'incompréhension : "Pour une fois qu'il y en avait un de sympathique, les autres l'ont descendu !".

Mais, de façon générale, du moment que les seules victimes sont des algériens, la grande masse de nos populations ne réagit pas : "Qu'ils se débrouillent entre eux, " Certains vont même jusqu'à s'en réjouir. "Ça en fera un de moins !" - "C'est bien fait pour eux..."

D'autres en tirent arguments : "Vous voyez bien que ce sont tous des sauvages. Si on quittait l'ALGERIE, ils se tueraient tous. Il faut donc qu'on y reste !".

On s'habitue peu à peu à trouver dans son journal chaque jour, la mention de ces "règlements de compte". Et, pendant ce temps, la peur s'installe, sensible même chez les enfants du catéchisme, dans les secteurs où les algériens sont assez nombreux. A P. on ne peut plus faire de réunion le soir, personne ne veut sortir. C'est donc toute une partie de l'effort pastoral qui est impraticable,

Les Algériens aussi d'ailleurs connaissent cette peur, du moins certains, des bruits alarmants ont couru parmi eux, ces derniers temps "On va tous être arrêtés et fusillés". A quoi, il faut ajouter les fouilles, parfois quatre ou cinq dans la même journée, les contrôles de polices, etc...

2° REACTIONS CONSTATEES dans la population par rapport aux tortures,
(y compris dans la population chrétienne).

a) Les alibis.

"Taisez-vous, vous ne savez pas ce que vous auriez fait si vous aviez été à leur place."

"Des tortures, il y en a beaucoup moins qu'on en dit, on en exagère le nombre et l'importance."

"A partir de combien de paires de claques, est-on en train de torturer ?"

"C'est impossible que des français fassent ça !"

"On ne veut pas le savoir..."

b) Les légitimations.

"En face, ils en font autant "Après tout, ce ne sont que des bicots !"

"C'est une guerre révolutionnaire, on ne peut donc la mener avec des méthodes normales."

"On ne peut pas faire autrement si on veut avoir des renseignements et protéger des innocents ou ses propres soldats."

"Ils n'ont que ce qu'ils méritent, après tout ce qu'on a fait pour eux..."

"Quand la guerre sera finie, on verra quelles relations avoir avec ces gens-là, mais pour l'instant..."

"C'est payant..."

3. REACTIONS DES GENS, quand, à partir de ces faits, nous voulons les aider à avoir une attitude évangélique.

Vos réponses font apparaître que dans tous nos secteurs une fraction importante de la Communauté Chrétienne ne comprend pas que les prêtres parlent de ces problèmes.

"Ça ne vous regarde pas. L'Eglise n'a pas à faire de politique."

"A P. des chrétiens ne viennent plus aux réunions de quartier depuis qu'on y a abordé ces questions."

"A L. des chrétiens sont sortis pendant un sermon sur ce thème."

"A R. le Comité Paroissial a démissionné à la suite d'un article paru dans le journal paroissial et traitant de ces problèmes."

"A P. des jeunes se sont vu interdire par leurs parents de fréquenter des groupements chrétiens car on y parlait de l'ALGERIE."

"A C. on a dénoncé tel prêtre à l'Evêque."

Un peu partout, on traite les prêtres qui en parlent de "progressistes".

Autre sorte de réactions :

"N'en parlez pas, le problème est trop complexe. Vous manquez d'information. Faites confiance à ceux qui nous gouvernent." (P.)

Enfin, ça et là :

"N'en parlez pas, vous allez détruire l'unité qui existait dans nos communautés chrétiennes" (S.) ou dans la paroisse (T.).

"N'en parlez pas, que vont dire les gens..."

Autrement dit, soit au nom d'une incompétence de droit ou de fait qu'on nous attribue, soit au nom de l'unité à sauvegarder, bon nombre de chrétiens nous demandent de nous taire.

Il faut aussi gagner sa vie, ce qui contraint certains hommes au silence

"A A. les jeunes qui reviennent d'ALGERIE doivent se taire, sinon, ils ne trouveraient plus d'embauche."

"A P. M. l'Abbé, si j'avais dit ce que je pensais, je perdais une commande d'un demi-million."

Bien sûr, il y a cependant des gestes d'amour fraternel véritable, allant jusqu'au pardon (une jeune fille attaquée par un algérien : "C'est un homme comme les autres. Un Français en aurait fait autant !")

jusqu'au partage de certains biens, quand on a accepté de se rendre compte de leur misère (mais alors : "Si en Algérie, ils vivaient comme ça, pas étonnant qu'ils se révoltent...")

jusqu'au partage des loisirs (dans plusieurs secteurs existent des

bandes de jeunes franco–algériennes).

Il y a aussi des protestations contre certaines brimades au travail, contre des arrestations qui apparaissent arbitraires.

Mais tout cela reste limité ; une goutte d'eau dans la mer.

Il apparaît donc, à travers toutes ces réactions citées, qu'il y a dans nos populations un refus quasi général ou une incapacité de juger ces problèmes à la lumière de l'Evangile, et que les passions racistes vont croissant. Nous sommes en face d'une dégradation de la conscience morale ou de la conscience chrétienne.

- Alors, nous, prêtres, que devons-nous faire ?
- Accepter de nous taire pour sauvegarder l'unité de la communauté chrétienne ?
- Notre mission sacerdotale au contraire nous fait-elle un devoir de parler ? Mais comment ? S'agit-il seulement de rappeler les principes chrétiens ? S'agit-il aussi de préciser les conditions concrètes de leur application aujourd'hui ?
- Comment devons-nous comprendre nos devoirs envers notre patrie ? – Compte tenu de la situation actuelle, quelles doivent être nos relations avec les algériens qui sont sur notre territoire ? Comment notre attitude à leur égard s'intégrera-t-elle dans la responsabilité de l'Eglise Catholique vis-à-vis des peuples colonisés ?

C'est ce que nous devons étudier au cours de ces trois jours,

B - LES DÉMOBILISES (ET LES PERMISSIONNAIRES)

Si maintenant nous choisissons dans la population qui nous est confiée un groupe particulier, celui des jeunes qui reviennent d'ALGERIE, soit en permission, soit définitivement, que constatons-nous ?

1° Le mutisme

Un grand nombre parmi eux s'enferment dans le mutisme.

"Certains restent des semaines prostrés, hantés par leurs souvenirs, en ayant des cauchemars la nuit." (M. G. C. V.)

"D'autres ne peuvent pas parler, leur officier leur ayant fait promettre avant leur retour de ne rien dire." (G.)

"Enfin, certains ont tiré un trait sur toute cette époque de leur vie : Je ne veux plus y penser" (G.)

2° Plusieurs réponses signalent la contradiction dans laquelle se trouvent

certaines démobilisés. Ils ont découvert là-bas la misère des Algériens et l'égoïsme de certains colons, ce qui les poussait à se ranger du côté des Algériens ; or, ils étaient précisément en ALGERIE pour leur faire la guerre. C'est à n'y rien comprendre. (M. L.)

D'autres reviennent convaincus d'avoir été exploités par la FRANCE. Maintenant ils sont blasés. (L. R.)

"L'armée, là-bas, c'est l'école du crime." (G.)

"Avant de partir, j'étais honnête. Maintenant, je suis un assassin." (V.)

"Des fellaghas en arme, je n'en ai jamais vus. Seulement, on les baptise tous comme ça, pour la circonstance... C'est dég....." (M.)

"Je suis un criminel de guerre. Je torture et je fais torturer. Mais il le faut bien, c'est le seul moyen !" (P.)

3° Sur l'existence des tortures (ou autres méthodes inhumaines), c'est presque toutes vos réponses qu'il faudrait citer :

"Chaque fois qu'on ramenait des prisonniers, on les torturait. Nous, on allait voir..." (C.)

"Le seul meurtre qui lui fait problème - et pourtant il en a tué des Arabes - c'est celui d'une petite fille." (M.)

de G. : "On demandait des volontaires pour descendre les gars qu'on avait torturés (comme ça, il ne restait pas de trace et on ne risquait pas d'histoires). Moi, je n'aimais pas ça. C'est vrai, vous savez : descendre un gars à 100 mètres dans le combat, ça ne me faisait rien, parce que le gars était loin, on ne le voit pas trop. Il est armé, et puis il peut se défendre ou se barrer au besoin... Mais, descendre un gars comme ça, sans défense, froidement... non ! Alors, je n'étais jamais volontaire et il est arrivé que j'étais devenu le seul dans la section qui n'avait pas descendu "son" gars. On m'appelait la "p'tite fille". Un jour, le capitaine m'a appelé en me disant : "Je n'aime pas les p'tites "filles... Prépare-toi, le prochain, ça sera pour toi !" Alors, quelques jours après, on avait huit prisonniers qu'on a torturés, à descendre. On m'a appelé et, devant tous les copains, on m'a dit : "A toi, la p'tite "fille ! Vas-y !" Je me suis approché du gars : il me regardait. Je vois encore ses yeux qui me regardaient... Ça me dégottait... J'ai tiré... Les copains ont descendu les autres. Après, ça me faisait moins drôle, mais la première fois, je vous assure que ça m'a fait quelque chose... C'est peut-être pas du boulot très propre ; mais, au fond, tous ces gars-là ce sont des criminels quand on y réfléchit. Si on les relâche, ils recommencent, ils tuent les vieillards, les femmes; les enfants. On ne peut "quand même pas les laisser faire cela... Alors au fond, on nettoie le pays de toute la racaille... Et puis ces gars-là, ils veulent le communisme, alors, vous comprenez... ?"

de P., un ancien chef scout, déclare avoir toujours fait la guerre en

ALGERIE correctement ; puis, il raconte, quelques instants après, comment par représailles, 36 des 40 prisonniers qui avaient été faits, furent abattus à la mitrailleuse.

Ce ne fait pas de problème, pas plus pour lui que pour tant d'autres, parfois même pour des séminaristes. (M.)

"Après tout, c'est de leur faute si on est rappelé, ils n'avaient qu'à pas se révolter." (V.)

"En tuer, c'est l'unique solution." (L.)

"Je ne reconnais plus mon fils, il ne parle plus que de descendre du "bicot". (V.)

"Il faut les mater... Si on voulait vraiment faire la guerre, ça serait vite terminé..." (G.)

4° Bien sûr, parmi les démobilisés, quelques-uns ont tenté de réagir. Mais c'est très difficile

"On se faisait moquer de nous, même par l'officier, si on ne volait pas l'argent lors des fouilles des mechtas." (V.)

"Je connais personnellement un démobilisé, chrétien, qui a réagi très énergiquement, et qui est revenu avec la mention "sujet douteux" sur son "livret militaire." (M.)

"Un séminariste est rentré ulcéré, mais il s'est toujours refusé à fouiller les mechtas. Très mal vu de son Capitaine." (L.)

"Par moments, j'ai envie d'abandonner mes idées par fatigue d'avoir continuellement à me surveiller pour conserver la même attitude vis-à-vis des algériens, et ce n'est pas facile dans ce milieu militaire... " (N.)

"Il proclame avant de partir qu'il saura traiter les musulmans comme des frères, au bout de six mois, le ton de ses lettres a complètement changé et lui aussi est très monté contre le "bougoul". (M.)

"Ou bien, cet autre qui, parce qu'il réagissait, fut menacé du Conseil de Guerre. " (F.)

Plusieurs réponses signalent que c'est dans la mesure où avant leur départ les jeunes ont été éveillés sur le drame algérien, et dans la mesure où ils sont restés en liaison avec une communauté, en FRANCE, qu'ils ont pu réagir durant leur séjour en ALGERIE. (V. A. P.)

5° Enfin, vous avez signalé comme conséquences du passage en ALGERIE, chez certains jeunes, un dérèglement sexuel accentué et la perte de la Foi.

Voilà donc l'état dans lequel se trouvent certains jeunes quand ils

reviennent s'installer dans nos différents secteurs. Et pendant ce temps, d'autres partent qui vont connaître peut-être semblables situations.

- Notre tâche de prêtre se limite-t-elle à "les former" avant leur service et à les "reformer" après, s'ils en reviennent "déformés" ?

- Ou bien, ne devons-nous pas nous attaquer aux causes de cette déformation, de cette dégradation : certaines méthodes de guerre et leurs justifications qu'il faudrait alors dénoncer ?

Or, malgré toute une série de témoignages et d'enquêtes officielles qui n'ont jamais été démenties, certains, en France, continuent à nier l'existence de tortures et de méthodes de guerre inhumaines.

Quel doit être, dans ce cas, notre rôle sacerdotal ?

- Il est évident que nous devons au nom de l'Evangile condamner de telles méthodes, mais devons-nous porter le même jugement sur la guerre elle-même, si elle exige l'emploi de pareilles méthodes ?

C - Des problèmes pastoraux se posent donc à nous à l'égard des adultes et des jeunes. Mais comment les résoudre quand l'existence même de ces problèmes est contestée ?

Il y a donc une question de VERITE qui se pose. Elle ne peut être résolue sans tenir compte du contexte général en FRANCE.

Nos équipes constatent partout l'influence très forte de toute une propagande. Celle-ci parfois officielle et bénéficiant des moyens de la technique moderne (Presse - Radio - Cinéma - Télévision) aboutit à :

- voiler une partie de la vérité (négarion des tortures chez certains, volonté de les tenir cachées chez d'autres. Silence sur le contre-terrorisme, sur certains massacres de populations civiles. Réduction de la rébellion à un simple banditisme.)
- attiser chez certains l'égoïsme national, spécialement sur le plan de l'intérêt économique (risque de chômage, risque d'effondrement du commerce. Importance des découvertes de pétrole, etc...)
- susciter des réactions passionnelles (exaspération d'un nationalisme à courte vue. Parfois excitation à la vengeance).
- mettre en cause le patriotisme de ceux qui travaillent à maintenir des liens fraternels avec les musulmans,
- Jeter le discrédit sur ceux qui, se sentant engagés comme français

dans cette affaire, cherchent à vérifier par une information objective l'exactitude des raisons apportées pour justifier la guerre.

En fonction de tout cela, nous devons réfléchir à notre rôle sacerdotal. Comment devons-nous éduquer le sens de la justice dans les jugements et de la vérité même vis-à-vis de l'adversaire, à l'encontre de l'esprit partisan et de l'égoïsme collectif et de l'insouciance ?

o o o

Ce sont donc toutes ces questions que nous allons étudier en essayant nous-mêmes d'échapper à tout esprit partisan et dans le seul souci d'être fidèles à la mission que l'Eglise nous a confiée.

Léonce MIQUEL

EXPOSE DU PERE MARTELET

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 18
DEUX EQUIVOQUES : a) Transgression	page 19
b) Abstention	" 20
- les motifs évangéliques	" 20
- les arguments théologiques	" 21
1ère PARTIE : L'EGLISE DANS LE CONFLIT DES PEUPLES	" 23
A- Contenu de l'attitude de l'Église dans son rapport aux conflits des peuples	" 24
1° Condamnation de l'agression	" 24
2° Recommandation et pratique de l'arbitrage	" 25
3° Communauté de droit des peuples	" 28
B- Contenu humain de cette doctrine	" 29
C- Signification par rapport au Mystère du Christ	" 30
2ème PARTIE : REFLEXION PASTORALE	" 31
I- Le problème de la torture	" 32
1° le problème des jeunes	" 32
a) le mutisme	" 33
b) le dérèglement sexuel	" 35
c) une méfiance profonde de toute autorité	" 36
2° Le problème des idées	" 37
II- La négation du fait des tortures	" 39
III- Le problème des fins de la guerre	" 41

INTRODUCTION

Bien que nous puissions avoir la conviction que dans la guerre d'Algérie s'effectue la naissance ou la renaissance d'un peuple par rapport au peuple français, ceci n'implique pas que nous ayons à faire ce que l'on pourrait appeler une pastorale de la libération de l'Algérie. Ce serait donner à notre activité de prêtres, un contenu proprement politique. Nous n'avons donc pas à chercher aujourd'hui des arguments religieux pour étayer une position politique ; si juste qu'on la suppose, elle ne peut s'identifier telle quelle avec le contenu du Message.

Si nous n'avons pas à faire une pastorale de la libération de l'Algérie, nous avons par contre à faire une pastorale pour un pays en guerre avec l'Algérie. En effet, c'est un fait que la France mène une guerre qui, au plan des moyens employée (tortures, ratissages, propagande, appel souvent aveugle au sens national), pose de sérieux problèmes de conscience.

La guerre d'Algérie, indépendamment donc de la solution politique qu'on lui trouvera et qu'il faut lui trouver, pose un problème de morale politique à la conscience française. En ce sens, la guerre d'Algérie relève directement par ce biais de notre responsabilité pastorale. Car ce n'est pas à des anges que nous avons affaire dans notre ministère, mais à des hommes dans un monde donné, et sur la conscience et le jugement desquels les comportements de ce monde ont une influence réelle. Dans la guerre d'Algérie, on peut être partiellement en désaccord sur certains aspects des fins, on ne peut pas l'être sur le jugement des moyens. On peut donc retrouver pastoralement une unanimité de la conscience pour juger notamment l'iniquité de certains moyens employés.

Ce problème des moyens rejaillît d'ailleurs sur le problème des fins, nous aurons à montrer comment. Qu'il nous suffise d'avoir établi fermement ce point que nous avons à chercher une pastorale non pas politique, mais vraiment spirituelle d'éducation des consciences à propos des problèmes que pose actuellement la guerre d'Algérie.

Cette pastorale aura des répercussions politiques, bien sûr - est-ce que les interventions de Pie XII sur les affaires de Hongrie n'en avaient pas ? - elle sera pourtant une véritable pastorale à propos d'une situation politique et non pas une propagande sous le couvert pastoral. C'est tout ce que nous voulons dire.

Ce travail implique nécessairement une attitude d'Eglise car c'est précisément le rôle de l'Eglise de se rapporter à tous les problèmes du monde : économiques, sociaux, politiques, familiaux, culturels, non en vertu d'une compétence technique, mais au nom des valeurs éthiques et chrétiennes que de tels problèmes et les solutions qu'on leur donne, engagent.

Ici, une double équivoque guette l'homme d'Eglise et qu'on peut appeler :

- transgression,
- abstention,

1° Transgression.

Il y a une transgression dans les problèmes qui nous intéressent ici quand on cherche à utiliser l'autorité de l'Eglise au profit des options proprement politiques du citoyen. Ce n'est pas un défaut propre à l'homme de gauche, c'est un défaut "clérical" auquel l'homme de gauche, comme l'homme de droite risque de succomber. Comme on a souvent utilisé au XIXème siècle (pour ne rien dire du XXème siècle) l'autorité de l'Eglise au profit des options politiques de la droite, on risque de le faire maintenant au profit des options politiques de la gauche ; de telle sorte qu'on ne puisse plus être d'Eglise sans passer par ces options. Par exemple on dira : pas de christianisme sans option socialiste au plan économique et politique. Dans la guerre d'Algérie on dira : pas de christianisme possible sans une option pour le F.L.N.

Quelle est l'erreur de cette attitude ? C'est de faire passer au nom du christianisme l'ordre des moyens au plan absolu des fins. En toutes les questions, économiques, politiques, sociales, etc..., il existe un problème des moyens relatifs à des fins qui elles ne sont pas forcément relatives. Dans le domaine économique, social et politique, l'ordre non relatif des fins est celui de la justice sous toutes ses formes. Dans le cas de l'Algérie, il s'agit d'un contentieux colonial. Il faut régler dans la justice ce différend. Telle est la fin qui commande tout le reste. Quant aux moyens ils sont à juger en fonction de cette fin.

On ne peut pas nécessairement imposer au nom de la valeur de la fin la particularité de tel moyen. Il y a une certaine latitude dans le choix des moyens.

C'est par transgression autoritaire qu'on imposerait au nom du christianisme un ordre particulier de moyens, au nom de la valeur absolue de la fin ; on détruirait de plus ainsi tout travail d'éducation morale, en matière politique comme en toute autre. En effet, l'éducation morale revient à mettre la

conscience devant les fins profondes de l'action, à apprendre à juger les moyens en fonction des fins. Pas d'éducation de la conscience sans cette mise en présence de la conscience devant les fins et sans le jugement corrélatif sur le rapport des moyens aux fins.

Mais sans éducation de la conscience, pas davantage d'action pastorale, et notre ministère spécifique de prêtres n'a plus de sens, à moins que nous ne soyons acculés au cléricalisme ce qu'aucun de nous n'acceptera.

Ajouter à cela que dans la transmission cléricale en cause on utilise l'autorité de l'Eglise d'une façon équivoque, non seulement pour lier les consciences en un domaine où elles pourraient rester libres de leur choix, mais encore en utilisant de façon partielle l'autorité de l'Eglise. Qui est acharné à parler d'autorité de l'Eglise dans la guerre d'Algérie, le sera peut-être beaucoup moins pour accepter cette autorité dans le jugement éthique des réalités du plan économique par exemple. Pourquoi ? Parce que ça ne l'intéresse pas, ça le gêne. Ce n'est pas sérieux. Il faut donc dépasser ce défaut si nous voulons agir de façon vraiment pastorale.

2.. Abstention.

L'autre déformation ecclésiastique est l'abstention : parce qu'ici l'homme d'Eglise ne se reconnaît pas de droit fondé à intervenir au nom de l'Eglise dans le domaine politique.

C'est en quelque sorte une abstention prétendue parce que d'une certaine façon, ne pas intervenir c'est intervenir encore. Jadis c'eût été une espèce de raffinement intellectuel de dire ceci, mais les expériences d'action sont devenues tellement claires pour l'ensemble des consciences, qu'on saisit très bien que ne pas choisir ce peut être encore choisir. Il y a une option dans tous nos gestes, actions et omissions. La non-intervention de l'homme d'Eglise au plan du jugement éthique est donc une façon de valoriser ce qui se passe, ou du moins de le sanctionner par un laisser-faire qui peut devenir l'équivalent d'une approbation tacite. Donc l'abstention est le plus souvent prétendue mais non pas réelle.

Il est important pour nous d'analyser les motifs possibles de cette abstention. Je pense qu'on peut les classer en deux groupes :

- les motifs évangéliques,
- les arguments théologiques.

a) les motifs évangéliques

Pour motiver son refus d'un jugement éthique sur les problèmes concrets

du monde, on peut argumenter :

- soit du "Rendez à César ce qui est à César..." (Mat. 22, 21)
- soit du "Qui m'a constitué juge entre vous ?..." (Luc 12, 14)
- soit du "Laissez les morts enterrer les morts..." (Mat. 8, 22)

Mais ces arguments évangéliques ne portent pas dans le sens qu'on voudrait.

La première parole est une prise de position du Christ vis-à-vis du pouvoir temporel et elle a une répercussion politique précise : il faut savoir de qui est à César ; il faut savoir ce qui est à Dieu. C'est un jugement, ce n'est pas une abstention. Elle équivaut à "Sachez ce que vous avez à rendre et à César et à Dieu, pour le faire."

La deuxième parole condamne toute revendication de compétence technique au nom du spirituel. C'est parce qu'il est prophète de Dieu qu'on demande à Jésus de juger une affaire d'héritage. Il récuse toute compétence en ce domaine. C'est une condamnation des transgressions techniques au nom du spirituel, non pas un refus de toute compétence spirituelle sur le monde humain.

La troisième parole est une façon de rappeler la priorité du Royaume de Dieu sur le monde et non pas son absence historique en lui. Il y a une priorité du Royaume de Dieu sur les affaires du monde, c'est évident. Cela ne veut pas dire que le Royaume de Dieu n'exige pas de prise de position réelle par rapport aux affaires temporelles, en raison même du Royaume. Sinon toute la doctrine des Papes depuis 80 ans, notamment sur les différents problèmes posés par la cité et le monde, serait étrangère aux intérêts du Royaume de Dieu,

b) les arguments théologiques.

Le point de départ est une distinction tout-à-fait orthodoxe et nécessaire, entre nature et grâce qui s'épanouit dans la distinction Eglise-Etat : l'Etat étant responsable de l'organisation politique de l'homme dans la nature, l'Eglise étant responsable de l'intégration spirituelle et sacramentelle de l'homme dans la grâce.

Bien des hommes d'Eglise, pour ne rien dire ici des laïcs, sont devenus très sensibles à certaines transgressions passées des hommes d'Eglise dans le domaine de l'Etat, très sensibles en un mot à toute forme de cléricalisme. Ils ne veulent à aucun prix renouveler de telles erreurs et s'imposent donc une réserve très grande devant l'Etat. On s'interdit donc dans un cas particulier comme celui de l'Algérie de juger parce que la guerre d'Algérie relevant du politique relève donc du domaine propre de l'Etat qu'on ne veut pas enfreindre. Par ailleurs, dans le cas particulier de

guerre d'Algérie, le respect de l'Etat se double effectivement d'attachement à la patrie. Or l'attachement à la patrie est une grandeur naturelle qu'il faut respecter comme on respecte le pouvoir de l'Etat qui d'ailleurs défend la patrie.

"Ne me demandez donc pas que par tâche pastorale je puisse critiquer la fidélité à la patrie. Mon pays se bat, je défends la cause de mon pays."

J'ai forcé un peu pour montrer les déviations possibles d'un sentiment très beau et très juste par ailleurs, soit de respect pour l'Etat, soit de fidélité à la patrie en raison de l'axiome théologique qui pose en principe que la grâce ne détruit pas mais élève la nature. Il ne faut pas critiquer cet axiome, mais simplement le bien appliquer. Si en effet la grâce ne détruit pas la nature, elle ne l'élève qu'en la jugeant.

Quand on parle ici de patrie, on parle à la fois des hommes qui la composent et du patrimoine spirituel qui les unit sur un sol commun. Certes ce patrimoine spirituel ne comporte pas nécessairement que des valeurs, mais nous le considérons avant tout ici sous l'aspect des normes qu'il peut légitimement donner à la conscience. De ce point de vue, aimer sa patrie ne consiste pas à entériner nécessairement tous ses gestes ; aimer sa patrie c'est savoir la juger en fonction du patrimoine qui la spécifie et par rapport auquel sa fidélité n'est pas à tout prix garantie. Etre vraiment fidèle à sa patrie, c'est être capable de dire si la patrie est fidèle à elle-même. Il y a donc un devoir au nom même de la fidélité à la patrie, de juger le comportement politique de son pays, par exemple, en fonction de son patrimoine spirituel. (1)

Par ailleurs, il est évident qu'un comportement spirituellement critique par rapport à sa patrie n'est pas de la part d'un homme d'Eglise, une transgression de l'Eglise par rapport à l'Etat. L'Eglise a toujours le droit de juger l'Etat non pas politiquement, mais spirituellement, car, si elle n'a pas de compétence politique propre, elle a une compétence éthique propre même sur le politique.

Donc, il y a bel et bien droit pour l'Eglise à juger le comportement d'une patrie, au nom même du patrimoine spirituel de cette patrie.

(1) Qu'on pense, mutatis mutandis, à un Faulhaber, à un bon Breysing, à un von Galen parmi les Cardinaux, à un Muckermann ou à un Rupert Mayer, parmi les prêtres les plus notoires de l'Allemagne de 1933-1945, leur fidélité à leur patrie a été une fidélité essentiellement et légitimement critique. Elle était tout-à-fait cohérente avec leurs fonctions d'hommes d'Eglise.

L'abstention, pas plus que la transgression, ne sont donc la vérité pastorale que nous cherchons. Quelle est donc le droit fil de l'action ? C'est précisément celui que va nous indiquer la doctrine même dont l'Eglise a historiquement vécu dans sa présence au conflit des peuples. Essayons de la préciser avant d'en tirer les conséquences pastorales dans une seconde partie.

1ère Partie :

L'EGLISE DANS LE CONFLIT DES PEUPLES

Le point de départ d'une réflexion théologique sur la conduite pastorale à tenir dans un cas de conflit de peuples, c'est le fait que l'Eglise y a toujours dit son mot.

L'Eglise est intervenue dans ces conflits non pas autrefois seulement mais de nos jours. De nos jours non pas seulement à propos de conflits européens entre nations souveraines, nous le verrons tout-à-l'heure, mais de nos jours à propos des conflits entre pays européens et peuples dits coloniaux.

C'est patent : Déclarations solennelles des Evêques de Madagascar, du Togo, du Cameroun, d'Afrique du Nord (Maroc ou Algérie). Tout ceci a été inspiré et à sa manière repris par la parole personnellement la plus autorisée de l'Eglise ; voir le dossier envoyé aux équipes qui me dispense d'insister davantage sur une évidence.

Il semble plus nécessaire de réfléchir sur la signification de ces interventions en les situant dans un comportement d'ensemble de l'Eglise au sein du conflit des peuples. Ce comportement de l'Eglise paraît pouvoir se ramener à trois composantes majeures :

- la condamnation de l'agression ;
- la recommandation et la pratique de l'arbitrage ;
- la communauté de droit des peuples.

Une fois ce comportement ainsi analysé, nous pourrions préciser rapidement sa signification pour l'homme et sa place dans le Mystère du Christ dont l'Eglise est le Sacrement et le Témoin.

A – CONTENU DE L'ATTITUDE DE L'EGLISE
DANS SON RAPPORT AUX CONFLITS DES PEUPLES.

1° - CONDAMNATION DE L'AGRESSION.

C'est beaucoup plus dans un comportement que dans une formule aussi nette que celle-ci, que l'Eglise exprime d'abord sa pensée. Avant le 14ème siècle, moment où les nations apparaissent vraiment en Europe, l'Eglise ne s'est pas heurtée à des conflits proprement internationaux. La structure de la société reste féodale, fondée sur des relations personnelles.

Elle s'est bien plutôt trouvée aux prises avec des conflits d'individus ou de groupes d'individus, qui furent, et surtout durant le 10ème siècle, - le siècle de fer comme on l'a appelé, - inexpiables.

L'action de l'Eglise va consister alors à moraliser les rapports des individus ou des groupes d'individus entre eux. Comment ? En condamnant sans le dire tel quel l'agression (cf. Fliche Martin T. VIII, pages 487-503).

La première forme que va prendre la condamnation par l'Eglise en ce 10ème siècle est d'abord assez intéressée : c'est la condamnation de l'agression contre les personnes et les biens d'Eglise. De fait, l'Eglise était une proie tentante, elle avait hérité d'une foule de biens qu'un Concile du 9ème siècle appelle "vota fidelium, pretia peccatorum, patrimonia pauperum" (Mansi 15, 567),

Tous ces biens excitaient forcément la convoitise des seigneurs petits et grands et l'Eglise se doit de défendre terres et gens.

Mais dès la seconde moitié du 10ème siècle, on voit l'Eglise passer à la condamnation de l'agression non seulement des biens et des hommes d'Eglise, mais des biens du pauvre par l'institution de "la Paix de Dieu". Les pauvres, ce sont ici les paysans, ceux qui dépendent de la terre par leur travail et dont l'Eglise déclare qu'ils sont en permanence sous le couvert de la Paix de Dieu.

Puis on passe à une troisième forme de la condamnation de l'agression par l'Eglise par la limitation du temps de la guerre. C'est la "trêve de Dieu" qui a été une mesure vraiment effective au 11ème siècle. La guerre était prohibée du jeudi au dimanche et pendant des périodes entières.

Ce comportement, qui est tout entier inspiré par l'obligation évangélique de la paix, trouvera sa forme doctrinale en Saint Thomas (cf. 2a 2ae q. 40 art. 1) qui s'inspirera sur plus d'un point de vue des perspectives augustinienes. La doctrine s'élabore dans Saint Thomas à partir du problème de la juste guerre. Saint Thomas part de la réponse de Jean-Baptiste aux soldats

"Ne demandez pas plus que votre paye". Il ne leur dit pas : "Ne soyez plus soldat". Il dit : "Ne faites pas de déprédation, ne demandez pas plus que votre paye". Il ne déclare donc pas le métier des armes et par là même toute guerre comme injuste. Mais la guerre pour être juste suppose trois conditions : d'abord qu'elle soit décidée par l'autorité du prince, d'autre part que la cause soit juste, et enfin que l'intention soit droite (en vue du bien). Pratiquement le deuxième et le troisième points s'identifient car une cause est juste si elle est véritablement pour le bien commun et se mesure à lui.

Tout ceci sera repris par Vittoria au 16ème siècle, le grand théologien dominicain.

Il peut paraître surprenant que la condamnation de l'agression prenne dans l'enseignement de l'Eglise la forme d'une doctrine de la juste guerre. C'est que la condamnation de la guerre par l'Eglise n'est pas à confondre avec une théorie de la non-violence. La différence et la supériorité de l'Eglise par rapport à la non-violence, c'est que la doctrine de la non-violence au fond ne résout pas le problème de l'agression du faible par le fort. C'est une position extrêmement généreuse, mais finalement le faible qui a le droit sera écrasé par celui qui n'ayant pas le droit a pourtant la force.

C'est là que l'Eglise en étant apparemment plus terre-à-terre est au fond plus profonde. Car tout en condamnant l'injuste agresseur, elle se garde de condamner tout usage de la force pour défendre le droit, car ce serait désarmer le droit devant la force et donc l'exposer à périr.

Vous savez que c'était la grande critique de Benoit XV et après lui de Pie XI à l'égard de là S.D.N., qu'on ait écarté systématiquement les sanctions de force pour les violations du droit.

De leur côté, toutes les objurgations d'un Pie XII en faveur de la Paix ne vont jamais à condamner tout usage de la force au profit du droit et son attitude au moment des affaires de Hongrie en Novembre 1956 en est un exemple éclatant. En condamnant l'injuste agresseur et en luttant pour la paix, l'Eglise ne livre donc pas le faible à la violence du fort, mais elle assujettit la force à l'absolu du droit. Ceci nous arrache à tout romantisme, évangélique ou pseudo-évangélique. C'est pourquoi aux yeux de l'Eglise la cause n'est pas forcément impure parce qu'elle se fait valoir par la force, à la condition que tous les autres moyens aient été épuisés, et notamment la négociation, car telle est la deuxième constante du comportement de l'Eglise dans le conflit des peuples.

2.- RECOMMANDATION et PRATIQUE DE L'ARBITRAGE.

On distingue en technique juridique trois formes d'arbitrage, c'est-à-dire d'intervention d'un tiers pays pour régler les conflits de deux autres :

- les bons offices consistent à favoriser une rencontre pour que les adversaires puissent causer.

- dans la médiation, on remet une partie de la décision à un tiers qui est intervenu de son propre chef. Ce sont de bons offices qui ont réussi.

- l'arbitrage proprement dit est constitué par le fait que les deux parties en conflit ont demandé l'intervention d'un tiers et se soumettront à sa décision.

En parlant ici d'arbitrage, je n'emploierai pas nécessairement le terme au sens technique, mais je désignerai par ce mot le fait que dans un conflit on accepte de ne plus être le seul juge de sa propre cause et qu'on fait appel à un tiers.

C'était une pratique constante de la Chrétienté. Le Pape y exerçait lui-même l'arbitrage au titre de l'autorité morale que lui confère dans le monde sa compétence spirituelle. Cette pratique qui a été moyenâgeuse a été contemporaine aussi :

Léon XIII en 1895 arbitre le conflit entre l'Allemagne et l'Espagne à propos des Iles Carolines.

Le 1^{er} août 1917, Benoît XV fait des ouvertures auprès des belligérants pour qu'ils concluent entre eux un armistice.

Pie XI en 1928 arbitre un conflit entre la Bolivie et le Pérou au sujet de territoires très importants pour la culture du caoutchouc. En 1930, il est choisi comme arbitre permanent pour régler les conflits entre l'Espagne et le Pérou.

Tout ceci suffit à montrer à l'évidence que la pratique de l'arbitrage constitue une donnée fondamentale du comportement de l'Eglise dans le règlement des conflits des peuples entre eux. Il vaut la peine d'en préciser le sens exact et de voir comment cette pratique de l'Eglise passe et doit passer dans les mœurs politiques proprement dites.

La pratique de l'arbitrage implique d'abord qu'on veuille régler ses conflits sur le droit. Elle implique aussi qu'on reconnaisse dans un cas particulier son incapacité à dire soi-même son propre droit. On est tellement pris dans la lutte passionnée pour ce qu'on croit être ses propres droits, qu'on s'avoue incapable de reconnaître réellement ceux des autres. Comme il est impossible que l'autre n'ait pas les siens, on se remet à un tiers du soin de dire le point de vue qui les conciliera tous.

Il est important de préciser ici la signification du tiers. Dans un

conflit qui oppose jusqu'à la mort deux hommes ou deux groupes d'hommes, l'aspect animal de l'opposition visant à l'extermination biologique de l'autre, risque toujours de prendre le pas sur l'aspect humain d'une lutte pour la reconnaissance réciproque de chacun par l'autre. Dans une pareille lutte à mort, c'est l'animalité plus que la société qui risque de triompher. Le tiers demandé ou accepté comme arbitre par les deux autres, représente par-delà la division brutale des partenaires, luttant pour son propre triomphe jusqu'à l'extermination de l'autre, la réalité d'un rapport nouveau. Ce rapport n'est plus seulement celui de la force pour la suppression animale de l'autre, mais il est celui qu'établit la reconnaissance des droits. Le tiers représente ainsi par-delà l'animalité du conflit à mort, la proposition d'un retour à la sociabilité humaine par réconciliation des droits. L'arbitre c'est l'autre dans la lumière du droit ; l'arbitre c'est déjà en raccourci l'espérance de rapports vraiment humains.

En définitive, le tiers dans l'arbitrage, c'est la justice et le droit. La force propre de l'arbitre, c'est en lui celle du droit qui préside à la vie de la société : "Urbi societas, ibi jus". Quand il s'agit des conflits entre les nations, l'arbitrage implique une référence à un droit lui-même international et qu'on appelle depuis Suarez (17ème siècle) le "jus gentium", le droit des gens.

Qu'est-ce que ce droit des gens ? Il n'est au fond rien d'autre que la forme concrète que prend la reconnaissance des droits de l'homme au niveau de la vie internationale. Or cette reconnaissance des droits de l'homme, est une reconnaissance dont toute conscience humaine est capable. Le droit des gens a son fondement dans le droit naturel, c'est-à-dire du droit qui va de soi pour la conscience humaine.

Dès lors, l'arbitrage des conflits internationaux ne revient pas nécessairement à la plus haute personnalité spirituelle du monde, comme peut apparaître le Pape. Mais il relève de soi des instances internationales s'inspirant du droit des gens.

Vous voyez comment on a passé d'une conception très personnelle de l'arbitrage à une conception vraiment juridique qui permet à l'homme d'aboutir à un arbitrage qui n'est plus lié à une personne simplement, mais qui est lié à une instance internationale jugeant selon le droit des gens. La conséquence c'est que l'arbitrage n'est pas de soi un acte ecclésiastique, l'arbitrage est essentiellement, aux yeux même de l'Église, un acte de la conscience humaine dans le domaine politique.

Ceci ne veut pas dire que le Pape et l'Eglise aient perdu toute possibilité de servir d'arbitre. L'article 24 du Traité de Latran (1924) réserve formellement le droit du Pape d'intervenir en arbitre dans les conflits internationaux. Mais l'Eglise reconnaît totalement à l'homme naturel et à ses organisations

nationales et internationales le devoir et le droit d'exercer ces pouvoirs d'arbitrage.

Le critère de l'arbitrage est en effet un critère proprement éthique, que la conscience humaine comme telle peut saisir. Et c'est parce que l'Eglise en est pleinement consciente qu'au moment où un Benoit XV proposait aux belligérants des ouvertures pour un armistice, il jetait en même temps les bases de ce qui allait devenir, repris par les hommes politiques en 1919, la Société des Nations, c'est-à-dire un regroupement des peuples dans une communauté de droit. Ce qui constitue la troisième composante du comportement de l'Eglise dans le conflit des peuples.

3° - COMMUNAUTE DE DROIT DES PEUPLES.

Cette expression a une double signification : elle indique à la fois que les peuples aux yeux du droit sont égaux et que par ailleurs ils sont faits pour s'unir.

Ces perspectives ont été vécues dans la chrétienté médiévale sous la forme d'une fédération des peuples soumise à l'autorité spirituelle du Pape, à l'intérieur de l'Eglise dont les aspects institutionnels servaient comme de structures de suppléance au corps politique naissant. Il n'y a pas à rêver le retour à une pareille formule. Elle impliquait entre autre qu'il n'y avait pas de nationalités proprement dites. C'est pourquoi la chrétienté a été disloquée dès le 14ème siècle.

Mais l'inspiration vaut encore maintenant à un niveau de différenciation qui est propre au monde moderne. Les nations ne sont pas faites pour se supprimer réciproquement, mais pour s'intégrer dans une communauté supranationale où elles se situent comme les individus eux-mêmes dans le corps politique de la nation.

L'individu s'intègre dans une nation ; la nation qu'on croit parfois souveraine au sens le plus mauvais du terme, c'est-à-dire sans rien qui la dépasse, est elle-même intégrée dans un corps politique international. Il y a donc aux yeux de l'Eglise un dépassement du nationalisme pour une intégration des nations qui donne un corps politique international.

Cette vue est initialement celle de Benoit XV (1er Août 1917). Pie XI dès sa première encyclique la prenait à son compte, le 24 Décembre 1922 "ubi arcano" et Pie XII, dès 1939, refusait que les nations soient des réalités qui mettent en pièce l'unité de l'humanité, pas plus que les classes de la nation.

Cette vue tout-à-fait intérieure à l'Eglise et qui fait retrouver d'une façon adaptée au 20ème siècle ce qui a été l'inspiration de la chrétienté médiévale, est complètement passée dans la conscience politique naturelle. Les

perspectives d'un Eric Weil sur "L'état mondial" dans sa "Philosophie politique", ou bien plus simplement d'un Tibor Mende sur la nécessité d'un "Ordre mondial" (dans son dernier ouvrage "Entre la peur et l'espoir") en sont des attestations significatives.

Nous constatons donc au terme de cette première partie, que ce qui a été comportement de l'Eglise, qu'il s'agisse de la condamnation de l'agression, de la pratique de l'arbitrage, ou de la communauté de droit des peuples, est devenu norme intérieure de l'action politique au niveau de la conscience humaine.

L'Eglise a ainsi contribué à révéler l'humain dans l'homme, et a mérité le titre qu'elle se reconnaît de "magistra gentium". Dès lors, la conséquence est visible : il sera impossible d'être vraiment d'Eglise, sans être à ce niveau d'humanité où elle a conduit l'homme ; nous avons par là même découvert les grandes composantes d'une pastorale vraiment spirituelle pour un temps où les problèmes politiques sont inévitables à la conscience humaine. Mais avant de voir ce que cela commande concrètement dans le cas précis posé par la guerre d'Algérie, disons d'un mot la signification pour l'homme et par rapport au Mystère du Christ, du triple contenu de la doctrine que nous venons de rappeler brièvement.

B – CONTENU HUMAIN DE CETTE DOCTRINE.

1° - LA CONDAMNATION DE L'AGRESSION.

C'est un arrachement de l'homme à l'animalité biologique, à la lutte pour la vie pure et simple sans considération du droit des autres. L'animal dans la lutte est infra-social ; il se bat sans reconnaissance possible d'un droit qui le domine, lui et les autres, et l'aide à se juger : il n'a pas de conscience.

Quand l'Eglise condamne l'agression, elle fait déjà un acte contribuant à la genèse de l'homme, elle l'arrache à la violence animale et permet son ouverture aux médiations proprement humanisantes du droit.

2° - LA RECOMMANDATION ET LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE.

C'est l'aspect positif de la condamnation de l'agression. Par-là l'Eglise éduque l'homme à une reconnaissance effective du droit dont un tiers est pour lui le médiateur écouté.

3° - LA COMMUNAUTE DE DROIT DES PEUPLES.

Par-delà la nation qui peut être une forme d'égoïsme à plusieurs, comme le mariage peut être une forme d'égoïsme à deux, l'Eglise ouvre les hommes à l'existence d'une communauté des peuples, c'est-à-dire, à l'universalité concrète de toute l'humanité. Elle ouvre l'homme à son humanité, et fait de l'humanité une réalité concrète dans la diversité du visage des nations.

C - SIGNIFICATION PAR RAPPORT AU MYSTERE DU CHRIST.

Ces trois points ont également une signification positive par rapport au Mystère du Christ : l'Eglise ne peut rien faire que pour Jésus Christ puisqu'elle est son Sacrement. On n'aura donc toute la signification du comportement et de la doctrine de l'Eglise dans le conflit des peuples, qu'en voyant comment par l'un et par l'autre l'Eglise annonce déjà le Mystère du Christ.

1° - LA CONDAMNATION DE L'AGRESSION.

Comme arrachement de l'homme à l'animalité des luttes à mort, elle est déjà l'amorce et l'annonce d'une renaissance d'En-Haut, qui n'est pas selon la raison seulement mais selon cet Esprit dont notre esprit est comme une image ou un répondant et que toute victoire sur l'animalité prépare lointainement mais réellement aux transformations proprement surnaturelles.

2° - LA RECOMMANDATION ET LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE.

C'est la reconnaissance de la vérité humaine dans l'acceptation de la médiation de l'autre. Vous avez déjà deviné que ceci c'est naturellement parlant l'objet du Mystère du Christ. Le Christ, c'est précisément l'Autre que l'homme : Dieu venu parmi les hommes pour leur révéler leur vérité divine d'homme.

Dans l'arbitrage, l'homme vit sous une forme politique comme une analogie de la médiation proprement rédemptrice du Christ. L'arbitrage est comme quelque chose d'instinctif dans un tempérament et dans un peuple qui a encore un sens chrétien, parce qu'il sait très bien que l'homme ne se fait pas par lui-même.

On comprend très bien aussi pourquoi les Papes ont tant insisté et insistent tant sur l'arbitrage ; ce faisant ils éduquent les hommes à accepter la médiation absolue de cet Autre de l'homme qu'est Dieu dans le Mystère de l'Homme-Dieu.

3° - LACOMMUNAUTE DE DROIT DES PEUPLES.

Elle conduit à reconnaître l'existence d'une sorte de corps politique universel des nations. Or, ce corps politique universel des nations, c'est en quelque sorte l'ombre portée du Corps Mystique du Christ au plan naturel des nations.

C'est parce que l'Eglise vit surnaturellement ce Mystère du Corps Mystique du Christ, qu'elle ouvre spontanément les hommes au politique à la communauté des nations. Inversement, en agissant ainsi elle les prépare déjà à s'ouvrir par-delà l'universalité politique des nations, au plérôme spirituel de l'humanité qu'elle est, elle, l'Eglise, comme Corps Mystique du Christ.

On voit donc combien la position que l'Eglise prend dans le conflit des peuples est inséparablement éducation totale de l'homme et ouverture au Mystère le plus authentique du Christ. Il n'y a donc pas à craindre qu'une pastorale inspirée de la doctrine de l'Eglise, soit détruise l'homme que nous devons éduquer, soit le dispense de se tourner vers le Christ et naturalise ainsi notre tâche de pasteurs.

C'est cet aspect directement pastoral qu'il nous faut maintenant regarder de plus près.

2ème Partie :

REFLEXION PASTORALE

La guerre d'Algérie nous concerne pastoralement comme prêtres d'une double façon :

- d'une part il y a les jeunes qui reviennent d'Algérie, qui y partiront ou qui s'y trouvent actuellement. On ne peut pas éluder les problèmes de conscience qui se posent ou doivent se poser à eux.
- plus généralement il y a tous les adultes avec leurs prises de position instinctives ou réfléchies que la conscience chrétienne se doit de juger.

Dans l'ensemble des questions ainsi posées on peut distinguer un double

plan de profondeur

Il y a un problème des moyens employés : c'est au fond le problème de la torture, des ratissages, des arrestations, des exécutions sommaires. Cet ordre de problème est capital, mais comme on l'a noté, il n'est pas absolument premier. Le problème des moyens employés est intérieur à un problème plus profond : celui des fins poursuivies. Il faut remonter du problème des moyens à celui des fins et saisir qu'il y a entre le premier et le second un rapport de conséquence à cause.

En réalité, il surgit encore un troisième problème entre les deux déjà mentionnés et qui est en quelque préliminaire : c'est le problème que pose non seulement le jugement de valeur sur les répressions et la torture, mais plus simplement le jugement d'existence.

On s'est trouvé durant un certain temps devant une négation, parfois quasi-officielle, des faits soit qu'on ait nié brutalement que la torture existe, soit qu'on ait tendu à la minimiser au point d'y voir une réalité négligeable.

Alors qu'une information sérieuse permettait d'affirmer à coup sûr le contraire (cf. par exemple la Déclaration des 49 avocats à la Cour d'Appel de Paris). Encore que nous n'ayons pas directement à établir la réalité des faits, il est impossible de ne pas réfléchir pastoralement sur le problème que pose le fait qu'on en soit venu à les nier.

Nous envisagerons donc successivement dans l'ordre des moyens le problème que pose le fait des tortures et celui de leur négation, pour aborder après le problème des fins.

A - LE PROBLEME DE LA TORTURE

Tel que nous l'abordons pastoralement, il faut distinguer deux aspects celui des personnes et celui des idées.

- le problème des personnes c'est celui des jeunes qui reviennent d'Algérie.
- le problème des idées est celui des slogans qui courent sur la guerre d'Algérie et qui sont des justifications plus au moins directes de ce que les jeunes ont fait ou vu faire.

1° - LE PROBLEME DES JEUNES.

D'après les réponses au questionnaire envoyé dans les équipes, trois choses semblent marquer la dégradation de la conscience des jeunes de retour de la guerre d'Algérie : le mutisme - le dérèglement sexuel - et la méfiance de

toute autorité.

a) Le mutisme. (1)

Il n'est jamais absolu, autrement on ne saurait pas qu'il existe. On peut dire qu'il y a mutisme sur des exactions commises quand elles sont l'objet d'un silence absolu et agressif de la part d'un individu qui les a commises, ou plus simplement d'un silence relatif et sélectif. Les deux cas se rencontrent et le premier ne semble pas le plus rare.

Pour comprendre le sens de ce mutisme, il faut se rappeler que la parole est corrélatrice de la conscience, de la conscience intellectuelle bien sûr, au sens où il faut l'intelligence pour pouvoir parler : l'animal ne parle pas,

Or, l'intelligence est un pouvoir de jugement, non pas seulement scientifique sur les rapports objectifs des choses, mais proprement moral, au plan des valeurs. La parole exprime ce qui doit être et rapporte ce qui est à ce qui doit être, et c'est par là qu'elle est inséparable de la conscience. C'est la conscience qui se livre dans la parole et on s'engage en conscience en parlant.

Pourquoi le jeune qui revient d'Algérie et dont on sait par exemple par les aveux d'un tiers, qu'il a été pris dans des exactions graves, se tait-il obstinément sur tout cela.

C'est bien peut-être parce que la parole est révélation de la conscience. Or, si la conscience s'est tue dans l'action, si elle a été étouffée, si elle n'a pas eu la parole, si elle n'a pas eu voix au chapitre, comment parlerait-elle maintenant des événements où la conscience s'est tue avec le sentiment sourd qu'elle avait à parler, mais que sa voix était trop étrangère à ce qui se passait et créerait une situation impossible.

Maintenant que les événements sont loin et que la conscience peut parler, elle parle comme un désaveu dont on ne sait plus porter le poids autrement qu'en se taisant, écrasé. Le mutisme des jeunes sur les faits d'Algérie est significatif du mutisme même de la conscience au moment de l'action.

La conscience qui n'a pas su, pas pu ou pas osé parler, empêche maintenant de parler car la parole la conduirait à se désavouer soi-même ou à

- (1) Les paragraphes qui suivent rejoignent les constatations incontestables qui ont été faites à un plan pastoral. Les explications données veulent aider notre réflexion sacerdotale en vue d'une éducation des consciences. D'autres éléments pourraient intervenir dans les constatations ou dans les explications. Nous insistons sur ceux qui nous paraissent les plus significatifs.

se faire désavouer par les autres.

Ce serait la libération, mais la conscience qui a été trop faible pour éviter le mal trouve encore le remède trop fort pour sa faiblesse et le mutisme est le signe des contradictions déchirantes où se débat le faible qui n'est pas un pervers. Il est possible aussi qu'il y ait mutisme par pure inconscience.

Quelle attitude pastorale prendre devant ce mutisme ?

S'il s'agit d'un mutisme par inconscience, il faut trouver le moyen prudent d'alerter cette conscience. Dans le premier cas, c'est-à-dire quand la conscience est troublée à ce point-là qu'elle n'ose plus parler, il faut certainement lui redonner confiance et savoir passer par l'excuse ; des hommes dans le remords ne sont pas des cyniques. Un dialogue de conscience peut être réamorcé ; une sympathie fondamentale est nécessaire, mais souvent suffisante, pour faire de nouveau parler la conscience et la rééduquer dans la paix.

Le chemin de cette rééducation sera précisément la redécouverte de ses devoirs de conscience corrélatifs des droits de l'autre. Si la conscience est affolée, c'est qu'elle n'a pas fait son devoir ; mais son devoir n'est pas une abstraction ; elle n'a pas fait son devoir parce qu'elle n'a pas reconnu concrètement les droits de l'autre lors d'une expédition punitive, lors d'une recherche de renseignements ou dans un cas de "corvée de bois", pour ne rien dire de toutes les compromissions passives de la vue, de la voix, du geste ou des silences.

Il y a eu mépris de l'autre et c'est là qu'a été la faute de conscience. On a traité l'autre comme une chose, au fond, on ne l'a pas traité comme un homme. C'est ça qui fait le remords et c'est ça qui fait le silence.

La rééducation passera donc par la redécouverte progressive des droits de l'autre en toute sa vie, afin que ne recommence pas ce qui arriva comme par mégarde et que soit dissipé le cauchemar selon lequel l'autre, c'est ce qu'on méprise ou ce qu'on craint de ne pouvoir plus que mépriser.

Ainsi voyons-nous apparaître le mystère de l'autre dans ce problème de conscience que pose le mutisme tragique de certains jeunes de retour d'Algérie, De mystère de l'autre nous ne le lâcherons plus jusqu'au terme. C'est son déploiement qui conduit jusqu'à une redécouverte authentique de Dieu ; nous allons surtout en suivre ici la signification pour l'éducation d'un sens politique vrai qui n'est rien d'autre au fond que la reconnaissance des droits des autres dans leur confrontation avec les nôtres.

b) le dérèglement sexuel.

Signalé comme particulièrement frappant chez des jeunes de retour d'Algérie, il ne s'explique pas avant tout, semble-t-il, par des "facilités" sexuelles plus grandes que dans la métropole, mais plus profondément peut-être par une certaine pratique souvent inconsciente du mépris de l'autre.

Vous le savez, le rapport de l'homme à la femme est significatif du rapport de l'homme à la nature. Car la sexualité dans l'homme c'est de quelque manière la nature. La façon dont l'homme se rapporte à la femme dans la sexualité, peut donc devenir significative de la façon dont l'homme se rapporte à la nature dans le travail : abrutissement dans le travail et prostitution de l'amour ont une certaine correspondance.

Je pense qu'il faut pousser plus loin cette remarque et dire que le rapport de l'homme à la femme n'est pas simplement symptomatique de la façon dont l'homme se rapporte à la nature dans le travail, mais plus profondément que le rapport de l'homme à la femme dans l'amour peut être significatif aussi du rapport de l'homme à l'homme dans la société politique : pour la raison bien simple que dans les deux cas il s'agit d'un rapport réel à l'autre.

La femme c'est l'autre de l'homme. Cette altérité est biologiquement constituée et spirituellement aussi signifiée. La femme est l'autre de l'homme qu'il doit aimer dans la "reconnaissance" et le respect, pour créer avec elle la société conjugale où se fonde humainement toute société.

C'est vrai non seulement parce que la société conjugale est la source de la vie proprement dite, mais parce qu'elle repose sur une reconnaissance réelle de l'autre dans la réciprocité parfaite des devoirs et des droits. On comprend donc que la structure spirituelle de la société conjugale ne soit pas radicalement hétérogène à celle de la société politique, encore que celle-ci au nom de son universalité de soi illimitée lui soit d'une certaine façon supérieure.

On comprend aussi que la reconnaissance d'amour de l'homme et de la femme dans la société conjugale, puisse préparer la reconnaissance de droit de l'homme par l'homme dans la société politique et qu'inversement toute perversion dans le rapport politique de l'homme à l'homme puisse avoir son retentissement dans le rapport sexuel de l'homme à la femme, C'est ce dernier cas que l'on voit se vérifier chez plus d'un jeune de retour d'Algérie, en qui l'on signale de grands dérèglements sexuels.

Qui n'a pas aimé l'autre dans son semblable au sein de la guerre, dans le rapport politique, peut-il aimer son semblable dans l'autre au sein de l'amour ? La négation de l'autre dans le rapport politique se

projette dans la négation de l'autre dans le rapport sexuel. Ce sont les deux aspects fondamentaux d'une seule et même négation de l'autre.

De même qu'il y a une anarchie du rapport politique à autrui dans l'exaction de guerre, de même il y a une anarchie du rapport sexuel où l'autre n'est plus qu'un pur moyen de l'affirmation la plus superficielle et la plus capricieuse de soi.

Le traitement de la femme comme pur moyen de la sexualité, est le signe que l'autre a été traité comme pur moyen dans le rapport politique. Les deux domaines sont intimement liés par l'unique mystère de l'homme qui ne s'intègre que dans un rapport vrai à l'autre et se désintègre en son dérèglement.

Cela implique donc que l'éducation de la sexualité, qui est une éducation à la reconnaissance de l'autre au sein de l'amour, a une signification directement sociale et politique, non pas seulement économique comme dirait Marx, mais politique. L'éducation au rapport de l'autre au sein du rapport politique commence dans l'éducation du respect de l'autre au sein du rapport sexuel. Autrement dit, l'homme est un tout et tel il est dans son rapport à l'autre dans la sexualité, tel il sera dans son rapport à l'autre dans l'économie, tel il sera dans son rapport dans la vie politique ; ajoutons tel il sera dans son rapport à Dieu dans la foi, car vue dans ce contexte, qui n'est pas le seul possible bien sûr, la foi est la reconnaissance de l'Autre absolu dont nous sommes l'image dans la création et qui s'est fait à notre image dans l'Incarnation.

Nous entrevoyons donc l'horizon spirituel total dans lequel se profile la tâche pastorale qu'exigent de nous certains jeunes de retour d'Algérie. On signale encore en eux :

c) Une méfiance profonde de toute autorité.

La chose va de soi dans la mesure où toute la honte qu'ils ramènent en eux, les a atteints et remplis en service dit commandé. Il est impossible que l'autorité n'en sorte pas éclaboussée et plus profondément, que la conscience ait perdu tout crédit en l'autre comme médiateur institutionnel de justice et de vérité.

On devine donc que la rééducation de ces consciences doit prendre appui sur la certitude qu'existe une médiation inaltérable, dont la valeur ne dépend pas de la valeur des hommes qui la servent, mais de la sainteté de Dieu qui la donne.

C'est par cette médiation inaltérable du Christ et de l'Eglise que peuvent être revalorisées et mises à leur vraie place de proche en proche les différentes médiations humaines - et parmi elles l'autorité - grâce

auxquelles s'intègre la conscience totale de l'homme.

Ici encore, on aperçoit comment l'éducation pastorale de la conscience conjugue sans pouvoir les confondre la redécouverte des structures proprement humaines du sujet et l'accueil créateur d'un salut de tout homme.

2.- LE PROBLEME DES IDEES.

Cette conscience qui s'est niée dans le rapport à l'autre par la torture ou l'exaction, a pourtant des jugements et ces jugements sont plutôt des pseudo-jugements qu'on appellerait des slogans.

Ils ne viennent pas forcément des jeunes et ils circulent en tout cas dans le monde des adultes. Ces slogans portent sur la rentabilité humaine de la torture puisqu'elle "sauve" des innocents, mettent devant l'impossible dilemme de la valise ou du cercueil, font valoir que, en fait de colonisation, si ce n'est pas nous, ce sera d'autres, etc...

Il semble que l'on puisse aller d'un bond à la cause profonde de toutes ces erreurs passées en slogans, en dénonçant une conception inacceptable de la vie politique.

Pas plus qu'aucune manifestation de la vie humaine, la vie politique ne peut avoir pour principe et pour norme l'aveuglement de la passion, mais seulement la lumière de la conscience et de la raison. Tel qui en convient facilement au plan de la technique, du savoir ou d'une certaine manière de gérer ses affaires, en tolérera à grand peine l'idée quand il s'agit de politique. Directement engagé dans une action ou affectivement gagné par ce qu'il appelle une "cause politique", il pensera spontanément que le domaine politique doit et peut obéir, ou obéit en fait, à des forces qui ne sont plus strictement rationnelles et qui d'une certaine façon n'ont pas à l'être. On dirait volontiers alors que la politique - mot par lequel on embrasse indistinctement l'ordre des fins qu'on s'est assigné et celui des moyens qui s'y trouvent, à tort ou à raison rattachés - constitue un monde à part qui peut de plein droit sortir de la juridiction de la raison.

Cette erreur, qui dépasse de beaucoup le cas particulier de la guerre d'Algérie, s'exprime de mille manières. On dira ainsi que la politique suppose des "options" sur lesquelles on n'a jamais à revenir ; qu'elle doit viser avant tout à "l'efficacité" ; qu'on ne peut, une fois "lancé" dans l'action, peser définitivement le "pour" et le "contre" ; qu'elle n'est pas une affaire "d'intellectuels" (tout homme qui se permet d'exercer son jugement en devenant automatiquement un)...

Ces opinions, dont il n'est pas tellement difficile de discerner l'origine, dans des idéologies politiques actuelles ou récentes, conduisent

toutes à un même but et signifient toutes une même réalité : la politique ne relève pas de l'ordre de la raison proprement dite ; elle n'est qu'une organisation pratique de la passion qu'elle soit d'individu, de classe, de race, ou de nation. Si la raison joue un rôle, celui-ci doit consister à systématiser des forces élémentaires qu'elle sert mais sur lesquelles elle n'a pas à régner ; entraînée par elles, elle crée l'idéologie de la passion dominante et dans le cas particulier de la guerre d'Algérie les produits de son délire circulent dans le grand public sous la forme de slogans dont nous sommes partis.

Le remède à un pareil mal ne consiste pas à proposer d'abord une nouvelle politique, comme si de pareils slogans pouvaient se flatter d'en représenter une. Le premier travail pastoral consiste à critiquer le plan encore infra-politique et donc infrahumain où se meuvent spontanément un trop grand nombre de consciences.

C'est en effet vivre à un niveau infrahumain que d'identifier plus ou moins la vie politique à une aveugle affirmation de soi (qu'il s'agisse d'individu, de groupe social, de classe, de race ou de nation) et à la suppression aussi grande que possible de l'autre. Si elle peut et doit être autre chose que la transcription consciente des luttes instinctives du règne animal, la vie politique est, doit être, et peut être une pratique spécifique de la raison cherchant à constituer réellement l'individu, les groupes, les classes, les races et les nations dans des justes rapports de droits réciproquement reconnus.

Autrement dit, la critique pastorale réelle des jugements courants sur la moralité des moyens utilisés dans la guerre d'Algérie suppose une critique plus fondamentale de la conception que l'on se fait couramment sur la nature même des fins politiques. Tant que celles-ci ne sont pas intériorisées au domaine pratique de la raison, tous les comportements les plus instinctifs se présenteront comme rationnels, leur rationalité s'identifiant à leur rentabilité dans la poursuite d'une politique qui s'est d'emblée soustraite à la juridiction des fins proprement humaines de la raison.

Nous verrons que cette conception du politique comme pratique de la raison dans la reconnaissance réciproque des droits, commande non seulement une critique de la guerre d'Algérie au niveau des moyens employés, mais aussi une critique au niveau de ses fins. Nous le verrons après avoir rapidement envisagé le problème particulier que pose à la conscience la négation du fait lui-même des tortures.

B - LA NEGATION DU FAIT DES TORTURES.

Cette négation se comprend initialement en raison des incertitudes toujours possibles de l'information. Elle se comprend aussi par la suite, sans qu'on puisse pour autant la justifier. Dans une guerre qu'on croit ou que l'on veut croire parfaitement juste, de pareils faits, connus comme irrécusables, risquent de faire douter la conscience nationale de la justice supposée totale de cette guerre. On a donc intérêt à taire de pareils faits et, si on ne peut en empêcher la divulgation, à les nier.

Il semble évident qu'en pareil cas, notre devoir pastoral passe par la nécessité d'informer les consciences qu'une ignorance qui n'est pas invincible, risque d'abuser. Qu'on se souvienne de l'étonnement d'un nombre considérable d'Allemands lorsqu'ils ont appris en 1945 l'existence de "camps" ! Il y a donc un devoir de dire ce qui est, dans toute la mesure où ce qui est, est justement nécessaire à la découverte par la conscience de ce qui ne doit pas être.

Le droit et le devoir d'information sont donc en ce sens absolument inhérents à notre tâche pastorale ; mais ils doivent s'exercer dans les limites de notre propre compétence. Ayant un devoir réel d'information, ce devoir n'est pas directement notre métier, encore moins doit-il devenir notre manie. D'où la nécessité de ne pas devenir des hommes à l'affût du dernier scandale, ou des sortes d'accusateurs publics ou clandestins, mais bien plutôt des utilisateurs judicieux d'une documentation incontestable. Cette documentation toujours ouverte hélas est désormais constituée et elle est susceptible d'éveiller aux plus justes problèmes les consciences de bonne volonté les plus engourdies. Elle est donc pastoralement utilisable.

Par ailleurs, pour s'exercer dans l'ordre de notre compétence propre, notre information ne doit pas rester unilatérale. Tortures et terrorisme se répondent selon une sorte de dialectique infernale. Qui parle de tortures ne doit pas taire le terrorisme, pas plus qu'inversement l'existence du terrorisme ne doit servir à masquer celle des tortures. Bien plus, c'est l'acceptation courageuse de ce double fait qui va donner à notre devoir pastoral d'information, tout son véritable contenu.

Une des raisons, en effet, pour lesquelles on n'ose pas regarder en face les faits de torture et de terrorisme et qui impliquent qu'on puisse en venir selon le cas, à les nier, c'est la peur d'être mis par de tels faits devant un problème insoluble : celui des responsabilités. C'est la question du "qui a réellement commencé ?". A vouloir préciser ce "réellement", raisons et torts passent d'un camp à un autre sans qu'on puisse se donner l'évidence d'un partage absolu. Il semble alors préférable de ne pas trop réfléchir et d'identifier grosso modo le point de vue du droit à celui de son propre peuple.

Dès lors, fermant progressivement les yeux sur les faits qui feraient douter de la valeur de cette option, on entre dans le processus des aveuglements

progressifs de la conscience. Le résultat inacceptable d'une telle attitude montre qu'il faut prendre un point de départ tout autre. Devant le jeu des torts réciproques dans la dialectique des attentats et des tortures, le vrai problème à poser n'est pas celui du "qui a réellement commencé ?" mais du "qui saura le premier finir ?" Cette question qu'impose nécessairement une information qui n'est pas unilatérale, ouvre la conscience sur la nécessité de dépasser les violences irrationnelles d'une lutte à mort.

En effet, quand dans un conflit dont la seule légitimité est une revendication ou une défense des droits, reconnus au à reconnaître, on en vient à une négation radicale de l'autre comme sujet de droit - or la torture ou l'attentat signifie – chacun à sa manière, cette même chose - n'est-il pas évident que le conflit a passé au plan de la pure violence et contredit son propre principe et sa propre fin ?

Si c'est donc pour une fin politique qu'on s'est engagé de part et d'autre dans le conflit, c'est évidemment par une solution politique qu'on devra à tout prix en sortir. Si de la confrontation directe des partis en présence ne peut sortir aucune diction d'un droit réciproquement reconnu, la nécessité d'un tiers vraiment qualifié qui cherche à y parvenir, n'est-elle pas avérée ?

Nous retrouvons ici le deuxième aspect du comportement de l'Eglise dans le conflit des peuples : la pratique de l'arbitrage. Nous la retrouvons au plan pastoral, c'est-à-dire comme un principe de solution auquel nous avons le devoir d'ouvrir les consciences, si l'on veut du moins chercher dans une reconnaissance réciproque de droits une issue aux impasses animales du refus politique de l'autre.

Certes, nous n'avons pas de compétence technique pour dire qui sera arbitre, ou doit l'être, et sous quelle forme ; nous n'avons même pas autorité pour dire si la forme juridique d'une recherche de négociation doit ou ne doit pas être l'arbitrage au sens technique ; notre seule compétence réelle porte sur la nécessité des solutions où la violence brutale des tortures et des attentats cède définitivement le pas à la médiation pacifiante des droits - nouveaux ou anciens, peu importe ! - mais des droits réels courageusement reconnus de part et d'autre.

Cette exigence fondamentale acceptée, la négation des faits de torture ou de terrorisme n'a plus de raison d'être. C'est la réalité même de ces faits qui commande impérieusement la nécessité d'une négociation avant que la coexistence des hommes dans la réconciliation des droits réciproques ait été rendue pratiquement impossible par la pratique d'une telle guerre.

Mais une pareille attitude en implique une autre sur laquelle nous avons à nous expliquer en finissant.

C - LE PROBLEME DES FINS DE LA GUERRE

La critique des moyens de guerre conduit nécessairement à une discussion sur les fins mêmes de la guerre, dans la mesure où ces moyens apparaissent comme reliés en fait à ces fins. La lutte dont nous avons vu qu'elle aboutit souvent à la destruction des sujets avec lesquels il faut pourtant coexister repose en partie sur ce fondement juridique que les Algériens insoumis à la France sont des rebelles. En effet, considérés statutairement comme des citoyens français, leur refus armé d'une pareille citoyenneté est une injustice qui doit à son tour armer le pays contre eux. Mais est-ce précisément la seule lecture possible des faits et plus encore est-ce une lecture qu'on puisse pastoralement proposer comme le principe de solution des problèmes de conscience que pose une telle guerre ? Rien n'est moins évident.

Sans nier du tout le droit de l'Etat de protéger ses propres concitoyens et leurs droits légitimes contre une revendication qui peut mettre en cause et les uns et les autres, n'est-il pas cependant possible de voir dans ces "rebelles" autre chose que de purs "rebelles", à savoir les prémices sans doute critiquables, mais les prémices réels quand même d'un peuple qui naît ou renaît ? Le Statut de 1947 en acceptant le statut personnel des Algériens musulmans n'a-t-il pas déjà reconnu l'existence d'un ensemble de population ethniquement, religieusement et même juridiquement spécifique par rapport au peuple français d'Algérie ? Et ceci n'a-t-il pas été précisé encore par des déclarations gouvernementales reconnaissant l'existence d'une personnalité algérienne ? Dans ces conditions, le passage à la reconnaissance complète de l'existence politique de cet ensemble de population est-il véritablement impensable ? La décision qui fait citoyens français les individus de cet ensemble de population est-elle historiquement irrévocable et les a-t-elle si profondément atteints qu'ils ne puissent la refuser sans se nier eux-mêmes et se détruire - suicide dont il faudrait à tout prix les protéger contre eux-mêmes ? Ou encore nos droits sur l'Algérie sont-ils si sacrés que penser leur conciliation avec ceux des autres soit nécessairement une iniquité nationale ? Pour tout dire en un mot : donner comme but de guerre de maintenir envers et contre tout l'Algérie française, est-ce acceptable au plan de la moralité politique et, même relativement à l'intérêt français, n'est-ce pas critiquable ?

On voit donc combien il est impossible d'obliger la conscience à adhérer à de pareils buts de guerre. Bien au contraire, l'éducation de la conscience sur les problèmes posés par la guerre d'Algérie passe nécessairement par l'autocritique de pareils buts de guerre. Mais par ailleurs, puisqu'il n'est pas évident qu'on puisse réduire l'intention politique du gouvernement à de tels buts, il ne saurait être question de prôner l'objection de conscience, ni à plus forte raison d'autoriser une collaboration politique et militaire avec le F. L. N. ; il s'agit simplement de ne pas laisser dans l'ombre de pareilles questions sur l'ordre des fins qui commande précisément toute la moralité d'une action, ni de s'abandonner passivement à une fidélité à la patrie, qui peut faire passer pour raison ce qui n'est que l'aveuglement d'ailleurs excusable et compréhensible d'une passion nationale.

Notre tâche pastorale n'est pas ici plus qu'ailleurs de suggérer des solutions politiques qui concilieront les droits de tous, mais de dire qu'ils ont à être conciliés et que les solutions doivent être cherchées sans relâche. Elle est plus encore d'élever les gens que nous abordons et qui ne s'y trouveraient pas, à un niveau de réflexion où la naissance ou la renaissance d'une nouvelle nation dans la communauté des peuples puisse leur apparaître comme une réalité politiquement pensable et normale. En ceci, nous apprendrons à ceux que nous rencontrons à entrer dans l'attitude que l'Eglise elle-même a toujours prise dans les conflits des peuples.

Loin de voir, dans la pluralité des peuples, une anomalie ou une façon de "mettre en pièces l'unité du genre humain", elle demande avec PIE XII "qu'une liberté politique juste et progressive ne soit pas refusée à ces peuples, qui, hors d'Europe, aspirent à leur pleine indépendance politique et qu'on n'y mette pas d'obstacle" (Noël 1955). Ceci ne dit rien sur la manière précise dont doit se faire, en Algérie, l'accession d'un peuple à sa maturité politique, mais interdit au moins tout refus de ce principe à ce que cela se fasse et toute déloyauté dans les processus qui doivent permettre d'y arriver concrètement. C'est finalement par cette ouverture au devenir réel de la communauté internationale, même quand il nous demande des sacrifices très réels de souveraineté nationale, que l'on peut aider des hommes à dépasser vraiment le plan infra-politique de la passion. Tout collectif qu'il devienne en donnant naissance au nationalisme, ce plan infra-politique des passions nationales demande à être dépassé. Les peuples comme les individus d'un peuple doivent découvrir la volonté vraiment rationnelle qui permet la reconnaissance des droits d'unités politiques nouvelles et la recherche effective des solutions qui les accueillent et les intègrent légitimement dans le concert des peuples déjà existants. Dans ces conditions, notre action pastorale, sans avoir rien de politique au plan des options techniques, aura pourtant une véritable répercussion politique. Mais celle-ci ne sera rien d'autre que l'éducation de l'homme à ce que l'on peut appeler le civisme de la raison, sans lequel il n'y a dans aucun pays de vie politique réelle, mais simplement une histoire plus ou moins tragique de ses aveuglements. Il apparaît clairement aussi que cette action pastorale qui n'est ni transgression ni abstention, mais simplement éducation, assure au niveau de chaque prêtre le rayonnement de l'esprit de l'Eglise. Prise dans les conflits des peuples, elle n'a jamais eu d'autre souci que celui de prôner par tous les moyens la reconnaissance effective des droits véritables et d'humaniser ainsi les conflits des individus, des groupes d'individus et des peuples.

C'est dans cet horizon que peut et doit s'inscrire toute cette pastorale non pas de la libération de l'Algérie, mais pour le temps de la guerre d'Algérie, dont nous venons d'essayer de marquer les perspectives essentielles. Il est non moins évident par ailleurs qu'une pareille action pastorale s'accomplit dans le rayonnement même du Christ. Même s'il ne peut pas être revendiqué auprès de tous comme Le Principe explicite de cette tâche, dans la mesure où notre travail pastoral n'atteint pas toujours que des chrétiens, il est à la source et au terme de cette action, puisqu'elle consiste à faire vivre les hommes dans la lumière de la reconnaissance du droit des autres

qui est une des formes initiales et irremplaçables de la charité. Enfin, il va sans dire que toute notre action pastorale ne saurait se réduire, même maintenant, à ce point particulier sur lequel nous venons de réfléchir. Néanmoins, en apprenant ainsi aux hommes à entendre raison dans un domaine où l'on devient souvent la proie inconsciente de la passion, nous faisons un authentique travail de prêtres. Notre inspiration étant celle d'une réconciliation véritable des droits en présence, elle signifie déjà efficacement le mystère du Christ et nous permet d'en annoncer à qui de droit, la réalité propre à laquelle il faut en définitive se convertir et dont nous sommes dans le monde des témoins accrédités par l'Eglise.

G. MARTELET

S. J.

CONCLUSIONS DE LA SESSION

- Ces conclusions ont été soumises au Prélat de la MISSION DE FRANCE, et approuvées par lui.

1° Le DRAME ALGERIEN, dans ses aspects multiples, est aujourd'hui l'un des secteurs humains où nous constatons que le salut des hommes qui nous sont confiés est en jeu. Notre devoir de prêtres est donc d'éclairer dans ce domaine notre responsabilité pastorale, afin de préciser ce que doit être notre action.

Nous savons que l'Eglise n'a pas, dans son intervention, à élaborer techniquement les solutions sur les plans politiques, économiques, sociaux, etc... Mais elle doit par son intervention aider l'homme à découvrir les exigences morales qui s'imposent à sa réflexion et à son action, dans tous les domaines. (1)

(1) Voir l'ensemble des textes pontificaux cités par Mgr RICHAUD : Annexe au Directoire Pastoral en matière sociale, pages 26 à 34 - Bonne Presse 1955 -

"On ne peut enfermer l'Eglise dans ses temples ou dans ses sacristies."

(PIE XII - Noël 1957)

"Il n'est pas permis à un chrétien d'oublier que sur chacun de ces points des règles de morale existent dont il ne peut faire fi et dont il doit s'efforcer d'assurer le respect."

(Mgr CHAPPOULIE - Noël 1957)

2° Comme le manifeste son enseignement traditionnel, l'Eglise respecte dans son ordre le rôle propre de l'Etat. Le chrétien fait partie d'une Nation vis-à-vis de laquelle il a des devoirs et il est soumis (2) aux autorités constituées de son pays. Mais dans l'exercice de cette obéissance, comme dans l'accomplissement de ces devoirs, le chrétien reste également soumis à l'enseignement de l'EGLISE qui lui fait une obligation :

- de refuser tout égoïsme individuel ou collectif.
- de reconnaître l'existence et les droits de ses frères qui n'appartiennent pas à la même race que lui.

Il n'est pas traître à sa patrie, le chrétien qui exige le respect des droits des autres. Il ne démoralise ni l'armée, ni la nation, le chrétien qui condamne certaines méthodes inhumaines. Il est au contraire fidèle à sa patrie en essayant de promouvoir sa vraie grandeur, qui n'est pas que de puissance et de force matérielle, mais de maintien et d'accroissement de son authentique patrimoine spirituel. (3)

3° Prêtres de l'Eglise catholique fondée par le CHRIST pour toutes les races, et toutes les civilisations de la terre, nous n'avons pas le droit de nous enfermer dans des vues étroitement nationales. Nous devons témoigner que l'Eglise ne se confond avec aucune nation déjà existante, Elle considère comme un bien la formation de nations nouvelles.

(2) Soumission n'est pas passivité, pas plus qu'irresponsabilité. Voir à ce sujet l'appel adressé par PIE XII à tous les hommes : "Faites entendre à vos gouvernants..." (10 novembre 1956)

(3) Voir :

PIE XI - D. C. 1932 - Col. 1413 -

PIE XII - Noël 1939 - cité par Mgr RICHAUD op. Cit. pp. 157 à 159 -

PIE XII - Discours du 10 juillet 1940 - cité par les Moines de Solesmes "LA PAIX INTERNATIONALE" n° 353 - Desclée 1956 -

(4) " La plupart des territoires (en AFRIQUE) traversent une phase d'évolution sociale et politique qui est de grande conséquence pour leur avenir, et il faut bien reconnaître que les nombreuses incidences de la vie internationale sur les situations locales ne permettent pas toujours aux gouvernants les plus sages de ménager les étapes qui seraient nécessaires au vrai bien des populations. L'EGLISE qui, au cours des siècles, vit déjà naître et grandir tant de nations, ne peut qu'être particulièrement attentive aujourd'hui à l'accession de nouveaux peuples aux responsabilités de la vie politique. Plusieurs fois déjà, Nous avons invité les nations intéressées à procéder dans cette voie selon un esprit de paix et de compréhension réciproque. "Qu'une liberté politique juste et progressive ne soit pas refusée à ces peuples qui y aspirent et qu'on n'y mette pas d'obstacles." Disions-Nous aux uns, et Nous avertissions les autres de reconnaître à l'Europe le mérite de leur avancement ; sans son influence étendue à tous les domaines, ils pourraient être entraînés par un antinationalisme aveugle à se jeter dans le chaos ou dans l'esclavage. "

(R. M, Noël 1955) - (PIE XII - "Fidei Donum" - D.C. 1251 - Col, 583-584)

Voir aussi les déclarations des Evêques de Madagascar :

"L'Eglise n'est pas une puissance politique chargée de promouvoir une forme de gouvernement, ou de déclarer si un peuple est capable ou non de se gouverner lui-même, et elle entend n'être annexée par aucun courant d'opinion et par aucune force au pouvoir ou aspirant à y être... L'Eglise souhaite ardemment que les hommes comme les peuples progressent vers plus de bien-être et assument toujours davantage leurs responsabilités - la grandeur de l'homme vient de ce qu'il est libre et responsable - et la liberté politique est l'une de ces libertés et de ces responsabilités fondamentales. Ne pas en jouir prouve une évolution inachevée et ne peut être que temporaire. Aussi l'Eglise, comme le droit naturel, reconnaît la liberté des peuples à se gouverner eux-mêmes... et la légitimité de l'aspiration à l'indépendance comme aussi de tout effort pour y parvenir."

(D. C. n° 1174 — Col. 695)

Voir aussi : Lettre de BENOIT XV à l'Archevêque de VARSOVIE, 15/10/18
In "PAIX INTERNATIONALE" n° 130 -
BENOIT XV "Dopo Gli Ultimi. 8/11/18 - In "PAIX INTERNATIONALE" n° 132 -
Déclaration des Evêques de TOGO-CAMEROUN - D. C. 1200 Col. 665
PIE XII - Noël 1954 - D. C. 1191 Col. 71-73
PIE XII - Noël 1955 - D. C. 1216 Col. 19

S'il est avéré qu'en ALGERIE un peuple existe et veut exister comme distinct du peuple français, nous pouvons donc nettement déclarer que l'Eglise n'est pas davantage opposée là qu'ailleurs à l'accession de ce peuple à son indépendance.

L'évangélisation ne peut être un prétexte à la domination d'un peuple sur un autre.

4° L'EGLISE, par la voix de la Hiérarchie, a maintes fois demandé que les conflits d'intérêts ou de droits, soient réglés par la voie de la négociation, plutôt que par le recours à la force. Des moyens légaux ayant été utilisés du côté algérien pour faire valoir leurs aspirations à une indépendance (5), il serait injuste de faire une coupure dans l'histoire pour rejeter sur les Algériens toute la responsabilité du conflit.

Nous devons comprendre que le recours à la violence s'enracine dans les événements antérieurs, sans justifier pour autant le terrorisme et ses méthodes.

(5) Voir la partie historique du dossier envoyé aux équipes M. de F. pour préparer la Session : Cf. CH. A. JULIEN " L'Afrique du Nord en marche" - Julliard 1952 - en particulier chap. 3 "Genèse du nationalisme en Algérie" p, 102 et la suite.

Voir aussi p. 280 et sq sur la situation après le débarquement allié,
p. 300 et sq sur les événements de Sétif et leurs suites,
sur les tentatives de Ferhat-Abbas lors de la Constituante
(9 août 1946)
p. 326 et sq : quelques chiffres sur les élections de 1951 -

Voir enfin les conclusions de l'auteur,

Le conflit existant et se perpétuant malheureusement, l'appel de l'Eglise à recourir aux méthodes de négociation et non à la force demeure encore : les chrétiens doivent l'entendre et le suivre aujourd'hui. Les principes qu'énonçait BENOIT XV, restent toujours valables malgré la diversité des situations. (6)

- (6) "Et que l'on ne dise pas que ce cruel conflit ne peut pas être apaisé sans la violence des armes. Que l'on dépose de part et d'autre le dessein de s'entre-détruire, que l'on y réfléchisse bien : les nations ne meurent pas. Humiliées et opprimées, elles portent frémissantes le joug qui leur est imposé, préparant la revanche et se transmettant de génération en génération un triste héritage de haine et de violence.

Pourquoi ne pas peser dès maintenant, avec une conscience sereine, les droits et les justes aspirations des peuples ? Pourquoi ne pas commencer, avec une volonté sincère, un échange de vues, direct ou indirect, à l'effet de tenir compte, dans la mesure du possible, de ces droits, et de ces aspirations, et d'arriver ainsi à la fin de cette horrible lutte, comme il est advenu en d'autres circonstances analogues."

(BENOIT XV - 28 juillet 1915)

Voir aussi :

Lettre de PIE IX au Roi de PRUSSE - 22 juillet 1870 In "PAIX INTERNATIONALE. N° 31

LEON XIII - Al. au Sacré Coll. - 15 janvier 1886 - In "PAIX INTERN." N°34-35

PIE X - Al. au Consistoire - 27 mars 1905 - In "PAIX INTERN." N° 50

BENOIT XV - Ubi Primum - 8 sept. 1914 - In "PAIX INTERN." n° 61

" - Ad Baetissimi - 1er nov. 1914 - In "PAIX INTERN." N° 66

" - Al. au Consistoire - 24 déc. 1914 - In "PAIX INTERN." n. 82

" " Allorche fummo - 28 juillet 1915 - In 'PAIX INTERN." N° 91-92-93-94

" - Al. au Consistoire - 6 déc. 1915 - In "PAIX INTERN." N° 96

" - Al. tremendo conflitto - 4 mars 1916 - In "PAIX INTERN." n° 97

" - Dès le début - 1er août 1917 - In "PAIX INTERN." N° 105 à 114

Secrétairerie d'Etat - 10 mars 1918 - In "PAIX INTERN." N° 123

Voir aussi les interventions de PIE XII dans le dernier conflit 1939-1945 en particulier :
"Appel à l'Univers" - 1er sept. 1943 In "PAIX INTERN. n° 449 à 457 - "Appel aux Gouvernants" - Noël 1943 - In RICHAUD (Mgr) pages 167 à 169.

Enfin, intervention de SS. PIE XII à propos de la HONGRIE et de SUEZ - 1956

5° La reconnaissance des droits de la COMMUNAUTE MUSULMANE n'est pas séparable de la reconnaissance des droits de la COMMUNAUTE EUROPEENNE en ALGERIE.

Il nous faut éclairer les consciences sur ce point. Ce qui ne veut pas dire qu'on ait à considérer comme intangibles les situations acquises, qu'elles soient économiques, politiques, ou sociales. (7)

Nous devons rappeler aux chrétiens dont nous avons la charge qu'un pays riche ne peut utiliser purement et simplement un territoire à son profit : la mise en valeur qui en est faite doit profiter en premier lieu à tous les habitants de ce territoire, et ceci à l'encontre d'opinions ou de propagandes actuelles inspirées par l'égoïsme national.

6° Des informations dignes de foi que nous donnent des soldats de nos secteurs revenus d'ALGERIE et confirmées par des témoignages nombreux et autorisés (8), font apparaître l'emploi en ALGERIE d'un ensemble de méthodes inhumaines : arrestation arbitraire - torture physique et torture psychique - exécutions sans jugement - massacres de populations civiles - ratissages - exécution de prisonniers - achèvement des blessés.

(7) "Sans doute le cours naturel des choses comporte avec soi - et ce n'est ni économiquement ni socialement anormal - que les biens de la terre soient, dans certaines limites, inégalement divisés. Mais l'EGLISE s'oppose à l'accumulation de ces biens dans les mains d'un nombre relativement petit de richissimes, tandis que de vastes couches du peuple sont condamnées à un paupérisme et à une condition économiquement indigne d'êtres humains. Une plus juste distribution la richesse est donc un but social élevé de vos efforts. Mais sa réalisation suppose que les particuliers et les collectivités manifestent pour les droits et les besoins d'autrui, cette même compréhension qu'ils ont pour leurs propres droits et leurs propres besoins."

(PIE XII - D. C. 1947 - Col. 1349)

Voir aussi

PIE XII - R. M. Noël 1940 - In Mgr RICHAUD page 160 - 4ème

PIE XII - " " " 1941 - " " " " 162 - c)

PIE XII - " " " 1942 - " " " " 163 à 167

PIE XII - " " " 1943 - " " " " 169

(8) Voir l'ensemble des documents concernant l'emploi de ces méthodes, en particulier : Dossier Jean MULLER - "Contre la Torture. - "Les Rappelés témoignent" - Déclaration des 49 avocats à la Cour d'Appel de Paris - Rapport de Synthèse de la Commission de Sauvegarde - "Un an dans les Aurès. (J. PUCHEUX) - "La Croix", l'enquête de J. DUQUESNE - plus toutes les plaintes déposées par les victimes...

La morale chrétienne réproouve formellement ces méthodes (9).

Des arguments fallacieux ont été avancés pour justifier l'utilisation de telles méthodes en ALGERIE : d'abord leur efficacité, ensuite la recherche de renseignements pour protéger des innocents, enfin la réponse au terrorisme de l'adversaire. Nous devons avoir à cœur d'éclairer sur ces points la conscience des chrétiens dont nous avons la charge, conformément à la DECLARATION DES CARDINAUX ET ARCHEVEQUES (Mars 1957) concernant l'emploi de ces moyens en ALGERIE.

Bien qu'on ait parlé beaucoup plus dans la Presse du terrorisme que des tortures, il ne faudrait pas que la dénonciation des tortures soit à son tour une façon de masquer le terrorisme. L'un et l'autre sont également injustifiables,

7° Dans nos différents secteurs, de nombreux jeunes partent en ALGERIE ou en reviennent. Nos diverses constatations se rejoignent sur des faits graves : des dégradations trop fréquentes de la conscience morale dues à la participation à des actes de violence ou

(9) Voir PIE XII - Discours du 3 octobre 1953 - In "PAIX INTERN." n° 794 à 796 :

"Déjà, le premier pas de l'action punitive, l'arrestation, ne peut obéir aux caprices, mais doit respecter les normes juridiques. Il n'est pas admissible que même l'homme le plus irréprochable puisse être arrêté arbitrairement et disparaître sans plus dans une prison. Envoyer quelqu'un dans un camp de concentration et l'y maintenir sans aucun procès régulier, c'est se moquer du Droit...

L'instruction judiciaire doit proscrire la torture physique et la torture psychique, celles-ci lèsent un droit naturel même si l'accusé est réellement coupable... Il n'est pas rare qu'elles aboutissent exactement aux aveux souhaités par le Tribunal et à la perte de l'accusé, non parce que celui-ci est coupable en fait, mais parce que son énergie physique est épuisée et qu'il est prêt à faire toutes les déclarations que l'on voudra.

Fusiller des otages innocents ne devient pas un droit parce qu'on en fait une nécessité de guerre."

Voir aussi PIE XII - Discours du 15 octobre 1954 (D. C. Col. 1345-1352)

" " sur ces problèmes, l'étude du Père CHATELIER, parue dans la Lettre aux Communautés de février.

à l'influence des justifications qui en sont données (10).

Constater ainsi cette destruction des consciences fait sentir la nécessité de sortir de la situation de violence qui l'engendre et fonde aussi notre devoir de travailler, à notre place, à l'avènement de la paix dans la justice,

8° Les hommes ne peuvent réagir en conscience que d'après une information juste.

En face d'omissions ou de déformations systématiques, et. en face d'une apathie confortable pour la population, il est dans notre rôle d'éducateur des consciences de rappeler aux hommes qui nous sont confiés que leur jugement et leur conduite doivent se régler d'après des données exactes et qu'ils ont à devenir dans le domaine de l'information, de véritables adultes. Il ne fait pas le jeu de l'adversaire, celui qui dénonce les propagandes mensongères et révèle certaines vérités maintenues cachées. (11)

Sans contester que le bien commun puisse exiger l'exercice d'un droit de censure de la part de l'Etat, il faut rappeler que l'opinion a le droit de connaître la vérité sur ce qui engage la responsabilité morale individuelle et collective des citoyens (12).

(10) Voir PIE XII - R. M. NOEL 1941 - In "PAIX INTERNATIONALE" n° 416

" L'idée de la force étouffe et fausse la norme du Droit. Donner à des individus la possibilité et la liberté de nuire aux biens et à la vie d'autrui... et vous verrez les notions de bien et de mal, de droit et d'injustice, perdre la netteté de leurs contours, s'émousser, se confondre et menacer de disparaître. Celui qui, en raison de son ministère pastoral, a accès dans les cœurs sait et voit quel fardeau de douleur et d'anxiété inénarrables s'amasse en bien des âmes... les abat et les jette dans le mutisme et l'indolence, les " rend sceptiques et comme sans espérance devant les nécessités et les événements. " Ces troubles d'âmes ne peuvent être pris à la légère, si l'on se soucie du véritable bien des peuples et si l'on désire préparer un retour prochain à des conditions normales et rationnelles de vie et d'activité."

(11) Voir Discours de PIE XII - R. M. NOEL 1943 - In Mgr RICHAUD pages 167 à 169 :

" Reconnaissez aussi les vérités désagréables, formez vos peuples à regarder en face avec sérénité et force..."

(12) Voir aussi PIE XII - 17 février 1950 - In PAIX INTERNATIONALE n° 738 :

"La conception catholique de l'opinion publique et du service que lui rend la Presse, est une solide garantie de paix. Elle prend fait et cause pour la juste liberté de penser, et pour le droit des hommes à leur jugement propre, mais elle les regarde à la lumière de la loi divine... En vérité, là où l'opinion publique cesse de fonctionner librement, c'est là que la Paix est en péril..."

9° De nombreux algériens sont au travail en France, et nous les rencontrons dans les secteurs de la MISSION DE FRANCE.

Ils doivent jouir des droits reconnus à tout autre homme résidant en France. Ceci exclut tout comportement d'exception à leur égard au plan du travail, du salaire, des libertés syndicales et de toutes les conditions de vie.

Il va sans dire que toute attitude s'inspirant du racisme est injustifiable.

Nous devons aussi travailler à rendre accueillante la communauté française à leur égard et à ne pas consacrer les ruptures. Les chrétiens doivent travailler à l'avènement de la justice pour que les droits de tous les hommes soient respectés.

10° Sur tous ces aspects du DRAME ALGERIEN, que nous venons d'aborder nous avons tenté d'éclairer les consciences en mettant ces problèmes dans la lumière du Mystère du CHRIST, en nous aidant en particulier des enseignements pontificaux.

Mais, à partir des réactions provoquées dans nos secteurs par ce drame algérien, nous sommes obligés de constater que les consciences humaines ne sont pas à l'échelle du monde ; elles ne sont pas éveillées à différents aspects nouveaux de l'humanité, à des modes de vivre différents des leurs.

Les consciences ne sont pas éveillées non plus à tous les problèmes économiques, sociaux ou politiques, qui se posent aujourd'hui et qu'il faut étreindre par le fond afin de les résoudre.

Enfin, la Foi qui éclaire beaucoup de gens est trop souvent restée celle de leur première Communion et, par le fait même, elle est incapable d'éclairer leurs consciences aux prises avec des problèmes d'adultes.

Aussi bien notre charge pastorale, et nous la comprenons d'une manière suffisamment large, nous oblige-t-elle à tout un travail d'éveil sur la totalité et à la dimension des problèmes d'aujourd'hui afin d'illuminer ces consciences par la totalité du Mystère du CHRIST.

MISSION DE FRANCE

lettre aux communautés de la mission de france — rédaction : jean debruyne, 27, avenue de choisy, paris 13ème — administration : mission de france, pontigny (yonne) c.c.p. chancelier de la mission de France : paris 12024-54

A. MATTHEY - imprimeur -